

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 57 (1972)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
57^e année
Lausanne
Février 1972

Le Messenger Raiffeisen



Sus au laisser-aller

Il est agréable de parler des qualités de nos populations rurales, qualités incontestables qui ont contribué à l'édification de nos belles communautés villageoises. Si la perfection n'est pas de ce monde, il n'en est pas moins vrai que les réalisations obtenues grâce à l'esprit de collaboration et de coopération éveillent la sympathie de tous les milieux. C'est parce que ces louanges sont méritées que nous devons avoir le courage de voir et de reconnaître nos faiblesses. Et le laisser-aller en est une qu'on a taxée, peut-être exagérément, de « notre défaut national ».

Si nous observons ce qui se passe dans notre vie villageoise, dans la vie familiale, dans la vie de nos institutions coopératives comme dans la vie publique, nous en constatons partout les funestes conséquences.

Que d'exemples de ce laisser-aller peuvent malheureusement citer ceux qui, de par leurs fonctions et de par l'intérêt qu'ils portent à la chose publique, suivent de près le fonctionnement du ménage de nos communautés campagnardes. Il ne serait d'ailleurs pas difficile de voir, à travers nos allusions, des noms connus et des événements plus ou moins proches dont nous avons été les spectateurs : déconfitures d'établissements financiers, de coopératives rurales, de syndicats agricoles, d'associations diverses — institutions qui étaient pourtant hautement utiles — parce qu'on n'a pas su tenir des comptes réguliers, parce qu'on n'a pas réuni les organes statutaires, parce que les contrôles n'ont pas fonctionné ou parce qu'on s'est contenté d'une surveillance insuffisante ; insuccès encore dans plusieurs entreprises artisanales ou commerciales, dans des tentatives industrielles, parce qu'on a manqué de cet ordre, de ce travail régulier et continu, de cette exactitude, de cette vision claire de la situation financière qui peuvent

seuls conduire à la réussite ; insuccès même dans tant d'exploitations agricoles pourtant viables, insuccès qu'on aurait tort de toujours attribuer à l'évolution de l'agriculture ou à la situation économique. Il serait facile de citer des exemples d'échecs où les administrateurs et gérants ne sauraient être exempts de reproche, où on s'est contenté, par négligence, de l'à-peu-près et où, un beau jour, tout s'en est allé à vau-l'eau.

Nos Caisses de crédit mutuel, elles aussi, ont dans ce domaine une tâche importante à remplir, tant par l'exemple d'ordre qu'elles doivent donner que par l'exactitude et la ponctualité qu'elles doivent exiger des sociétaires, des débiteurs spécialement, de toutes les personnes avec lesquelles elles sont en contact.

Plus que jamais, notre préoccupation de tous les jours sera d'introduire partout, dans les cercles que nous fréquentons, des habitudes d'ordre parfait, de bienfaisance, de constance dans l'effort, de conscience professionnelle, d'amour du travail. Mais nous devons être tout d'abord, nous-mêmes, un exemple vivant de ces qualités en les mettant en pratique dans nos propres affaires pour les faire rayonner autour de nous.

Dans la lutte contre cette faiblesse du laisser-aller doivent collaborer tous ceux qui ont à cœur l'avenir de nos belles cités rurales. Nos militants raiffeisenistes, administrateurs et hommes d'affaires, autorités civiles et religieuses, doivent se tenir à la pointe du combat. La prospérité se gagne par l'effort continu.

L'aide Raiffeisen au développement du Ruanda

II

(Rapport présenté par le directeur A. Edelmann à la séance des conseils de l'Union suisse de septembre 1971. La première partie a été publiée dans le numéro 1 de janvier 1972 du « Messager ».)

L'aide au développement

L'économie du pays repose sur des fondements très fragiles et, de ce fait, aisément vulnérables. Car, il convient de ne pas oublier que les modestes résultats obtenus jusqu'ici sont dus en bonne partie à l'aide au développement en provenance de l'étranger. Le pays bénéficie de différentes manières d'une telle aide économique. La Trafipro (abréviation de Travail - Fidélité - Progrès) joue un rôle important. Il s'agit d'une coopérative commerciale et de consommation, fondée en 1956, sur l'initiative du père belge Pien, avec l'appui de l'actuel président de l'Etat ruandais, M. Kayibanda, de Kibuye. Cette coopérative doit surmonter encore de grosses difficultés aussi bien en ce qui concerne son statut financier que la marche des affaires proprement dites. C'est la raison pour laquelle Kayibanda, arrivé au pouvoir entre-temps, s'adressa à la Suisse et lui demanda de mettre des cadres à la disposition de la Trafipro menacée de faillite. Depuis lors, ce sont des Suisses qui assument la direction

de l'entreprise dans laquelle notre pays a investi plusieurs millions de francs. On espère qu'elle pourra bientôt se suffire à elle-même. Trafipro joue un très grand rôle au Ruanda dans l'achat et l'échange des produits et exerce une grande influence sur la formation des prix. La fixation d'un prix convenable pour les produits du pays dépend en grande partie d'elle. Les quelques chiffres ci-après confirment son importance. De 96 millions de francs ruandais en 1966, le chiffre d'affaires a passé à 242 millions de francs ruandais en 1970. 192 t de café ont été vendues en 1960 contre 4000 en 1970. Treize experts suisses, indemnisés par la Suisse, sont à son service à l'heure actuelle.

J'ai déjà mentionné le Projet d'agriculture de Kibuye, fondé par la Suisse, dirigé par des experts de notre pays et dont le but est de former de jeunes techniciens agricoles. En 1968 a été fondée dans les environs de cette ville une Coopérative sylvo-agricole. Cette coopérative a pour but la mise en valeur de la forêt vierge, ainsi que le reboisement des collines dégarnies, ceci afin de rendre à nouveau, peu à peu, la terre fertile. Cette coopérative exerce une très fructueuse activité et déjà elle se suffit à elle-même. Cela veut dire qu'elle peut se passer désormais de tout appui financier du dehors. Un Suisse très capable en assume la direction. Il est prévu de fonder une seconde coopérative de même nature à Kirambo.

Les « Paysannats » exercent une heureuse influence sur le développement de l'agriculture. La première de ces institutions a été fondée par l'administration belge avant la proclamation de l'indépendance du pays, soit il y a plus de 10 ans. Plusieurs institutions de ce genre existent dans le pays et d'autres sont en voie de fondation, grâce à l'appui de Français et de Belges et à la demande de la CEE. Un paysannat englobe un territoire assez vaste et est subdivisé en plusieurs coopératives. Tous les membres des territoires respectifs doivent obligatoirement être sociétaires de leur coopérative. L'Etat met gratuitement 2 ha de terrain à leur disposition avec l'obligation d'y planter au moins 300 arbustes à café et d'en remettre la récolte — aujourd'hui env. 1/2 kg par arbuste — à la Coopérative, contre paiement du prix usuel de 35/36 francs ruandais le kg. Sur ces terres peut naturellement être planté également tout ce qui est nécessaire à assurer la subsistance du planteur et de sa famille : bananes, légumes, etc. L'essentiel est de pousser la production du café qui permet à l'Etat de s'approvisionner en devises. Les conseillers d'entreprises s'efforcent d'améliorer les conditions de production au sein du paysannat. On y fait aussi de l'aide au développement sous forme de conseils aux familles, de cours ménagers, de soins aux enfants et aux malades etc. Nous avons visité le paysannat Bugesera-Mayaga, qui groupe environ 20 000

agriculteurs ainsi que 6 coopératives existantes et 3 en voie de constitution.

J'ai déjà parlé des entreprises s'occupant de la production du riz et du sucre. Naturellement, de nombreuses autres institutions exercent encore leur activité. Dans cet ordre d'idées, n'oublions par les institutions religieuses, telles que les stations missionnaires déjà nommées, dont les écoles et ateliers rendent de précieux services.

Le « mouvement familial » a droit à une mention spéciale. Son apport n'est peut être pas aussi direct que celui des autres institutions, mais il rend de signalés services par les conseils qu'il prodigue au sujet de la judicieuse utilisation de l'argent et des moyens mis à la disposition de la population. C'est du travail social par excellence.

Nous trouvons au Ruanda les banques suivantes : la Banque Nationale, dirigée aujourd'hui par un Ruandais, la Banque commerciale, affiliée à un groupe international de banques avec siège à Genève — son directeur est belge — puis la Banque de Kigali, à caractère artisanal, la Banque de Développement, qui n'a pas une grande importance et une Caisse d'épargne dont le siège est à Kigali et qui compte 14 agences dans les différentes contrées du pays. Elle accepte des dépôts, qu'elle place en grande partie dans des titres d'Etat ou qui servent au financement de constructions dans la capitale. A la campagne, les prêts sont pratiquement inconnus.

Les chances de succès de la coopération en matière d'épargne et de crédit

Ce sommaire bilan établi, il convient d'examiner de plus près, pour tâcher d'y répondre, la question suivante : une organisation d'épargne et de crédit serait-elle utile ? Vaut-il la peine de la créer, de tenter de la développer, de récolter, un peu partout dans le pays, les économies qui seraient ensuite mises à la disposition des habitants de la brousse, afin de consolider, d'améliorer leurs conditions d'existence ? Nous avons essayé d'analyser toutes les données du problème et de trouver une réponse à cette question, en nous basant sur les expériences que nous avons faites et en tenant compte de ce qu'il nous a été donné d'observer et d'enregistrer à l'occasion de nombreuses randonnées jusque dans les régions les plus délaissées du pays. Nous avons également mis dans la balance le résultat de nos prises de contact, des entretiens que nous avons eus avec les nombreuses personnes s'occupant de l'aide européenne au développement ainsi qu'avec les indigènes eux-mêmes. Le couronnement de ses démarches fut sans contredit notre visite au président de l'Etat ruandais, Kayibanda, que nous avons rencontré en son domicile personnel, une modeste maison de campagne au cœur de ses bananeraies. Le chef

Mémento

Nos collaborateurs réguliers signent leurs articles de la façon suivante :

MM.

Etienne DuBois, pasteur, Saint-Gall *DuBois*

Géo Froidevaux, ancien rédacteur du « Messager », Boncourt *Fx*

Léon Ouevray, professeur de langue et de littérature françaises, Saint-Gall *Ov*

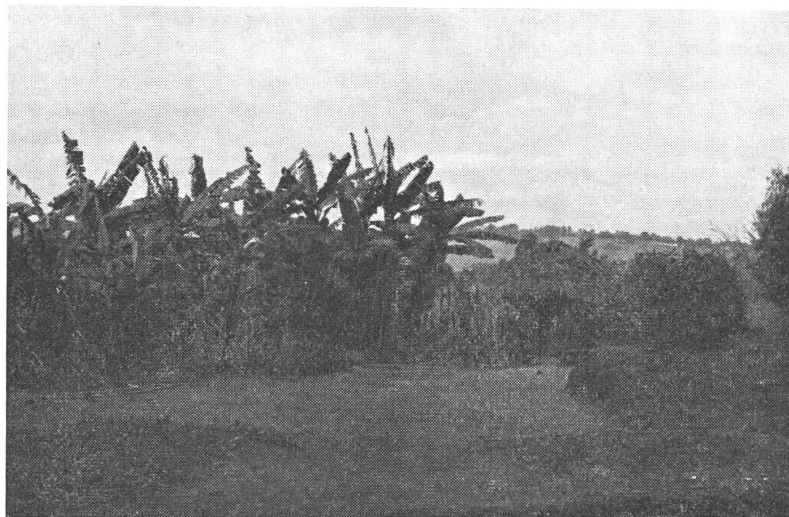
Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale, Delémont *R. S.*

Le coin du juriste reproduit des articles de M. J. Ant. Kissling, Dr en droit, conseiller juridique, publiés (en allemand) dans le « Raiffeisen-bote » *Ki*

et traduits par M. l'abbé de Raemy, à Corminboeuf *- Rae -*

La rédaction.

... Les huttes en terre glaise sont l'habitat de 95 % de la population. On les trouve dans tout le pays, la plupart du temps dans les bananeraies ou les forêts...



de l'Etat nous fit part de ses conceptions sur le développement du pays. Il ne conçoit pas la création d'un grand centre qui fonctionnerait comme capitale du pays. Au contraire, il estime que le Ruanda tout entier doit participer au développement de manière égale et harmonieuse. Une organisation d'épargne et de crédit, créée sur la base coopérative, avec des points de contact disséminés un peu partout correspondrait tout particulièrement à sa manière d'envisager les choses, nous déclara-t-il avec satisfaction. Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de relever que, lors d'un voyage d'étude en Suisse en 1965, il ne tint pas à visiter de grosses entreprises horlogères ou industrielles, comme le font généralement les hommes d'Etat en séjour chez nous. Il tint tout spécialement à examiner sur place le fonctionnement d'une Caisse Raiffeisen, convaincu qu'il était à ce moment-là déjà de l'utilité d'une telle institution pour la population de son pays. Une prise de contact particulièrement précieuse nous fut offerte à l'occasion d'une conférence épiscopale, à laquelle l'archevêque du Ruanda, Mgr Perraudin (un Valaisan) nous pria d'assister. Il avait convoqué tous les évêques du pays. Cinq prélats y

participèrent et eurent ainsi l'occasion d'apprendre à connaître notre mouvement. De notre côté, nous nous sommes efforcés de souligner l'importance et la valeur d'un mouvement comme le nôtre. Nous avons eu également de précieux échanges d'idées avec le recteur du gymnase officiel de Kigali, M. Lüthi, qui est secrétaire de l'œuvre d'entraide des églises protestantes de Suisse. En ce qui concerne les différentes autorités du pays, je mentionnerai encore nos entrevues avec le gouverneur de la Banque nationale, Birara, qui manifesta un intérêt évident pour nos coopératives de crédit, le ministre des Finances Nzanana, le directeur général du Département de l'agriculture qui, en 1968 déjà, dans un exposé rédigé à l'intention du gouvernement, recommandait la fondation de Caisses rurales d'épargne et de crédit, le directeur du ministère de l'aide au développement, le directeur général d'un grand paysannat. Toutes ces personnalités sont d'origine ruandaise. En plus de cela, nous avons eu de nombreux entretiens avec des Suisses, des Belges et des Français, qui travaillent au Ruanda en qualité d'aides au développement. Parmi les Suisses, je nommerai spécialement les directeurs Eichenberger et Bon-

jour de Trafipro, leur chef de propagande Furrer, le directeur du projet d'agriculture, M. Wäspi, le directeur de la Coopérative forestière, M. Speicher, ainsi que le chef responsable du paysannat Burgesera-Mayaga, le Français Bitard. Sur la base des expériences qu'il a faites au cours de nombreuses années dans le domaine de l'aide au développement, ce dernier est convaincu que la Caisse Raiffeisen est le meilleur de tous les moyens d'entraide susceptibles de contribuer à l'amélioration de la situation de l'agriculture dans les pays en voie de développement.

Nous basant sur les entretiens que nous avons eus, ainsi que sur le résultat de nos propres observations nous pouvons dire que ce n'est pas d'emblée ou spontanément mais bien plutôt après mûre réflexion que nous sommes arrivés à la conclusion suivante : le besoin de créer de telles coopératives d'épargne et de crédit est réel et l'organisation d'un mouvement adéquat de coopératives d'entraide répondrait à une nécessité. Il est vrai que dans bien des régions les possibilités d'épargner sont encore limitées. Toutefois, au cours des dernières années elles ont augmenté partout là où les conditions économiques ont pu être améliorées, particulièrement

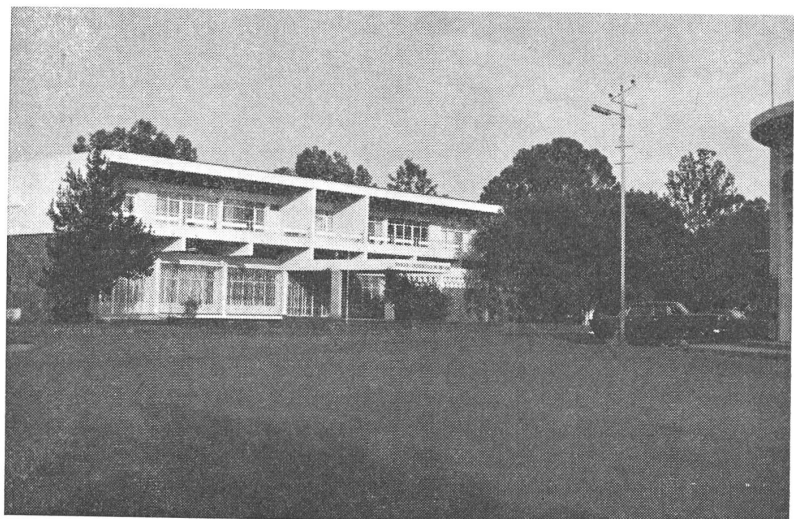
Le siège de la Banque commerciale à Kigali.

Sur un air populaire :

— Loin des vains bruits de la plaine...

... des zones bleues...

... et des parcomètres.



dans les paysannats, où le rendement de la production de café peut être mis de côté, ainsi que dans les ateliers des stations missionnaires, dans les milieux ouvriers des corporations forestières, des raffineries de sucre, des plantations de riz. Ces indigènes salariés disposent tous d'un lopin de terre, dont le rendement permet de couvrir les besoins alimentaires. Pour tous ceux qui en touchent, la garde de l'argent comptant constitue un gros problème, nous a-t-on répété à chaque occasion. Par ailleurs, certains besoins de crédit se font sentir également, ceci tout particulièrement dans les paysannats, où la production de café serait susceptible d'être améliorée encore, si les agriculteurs pouvaient acheter et utiliser des engrais. Cela n'est pas possible sans crédit. On tend également un peu partout à améliorer l'habitat, pour autant que les moyens financiers nécessaires soient mis à disposition. Ces différentes constatations nous ont incité à vous proposer de répondre de manière affirmative à la requête du Département politique fédéral et de collaborer activement à la création, au Ruanda, d'une organisation d'épargne et de crédit selon le système Raiffeisen.

Les moyens d'arriver au but

Comment pouvons-nous atteindre ce but ?

Nous devons en tout premier lieu rédiger un rapport complet à l'intention du Département politique fédéral et du Gouvernement du Ruanda, rapport dans lequel nous exposerons la nécessité et les possibilités de création de Caisses, tout en offrant notre appui. Une fois ce rapport adopté, nous enverrons au Ruanda notre collaborateur en matière d'aide au développement, M. Vogt, gérant de la Caisse de Kölliken. Sa mission constituera en une étude approfondie et détaillée des possibilités de fondation, en vouant toute l'attention utile aux points suivants : où, quand et moyennant quels concours peut-on débiter ; élaboration d'un système de comptabilité, édition des formules utiles, contact avec les indigènes qui s'intéressent à la chose, choix des collaborateurs, etc. Ces travaux préparatoires nécessiteront de six mois à un an de travail. La fondation de la première Caisse doit être préparée à fond, de manière très consciencieuse. Nous ne pouvons pas courir le risque d'enregistrer, dans les débuts déjà, un échec, si nous ne voulons pas voir nos efforts anéantis pour une ou deux générations au moins. On nous l'a toujours assuré : le Ruandais devient très méfiant s'il ne peut pas immédiatement enregistrer quelques succès. A notre avis on devrait commencer par la fondation de 2, 3 éventuellement 4 Caisses en portant son choix sur des localités où des tentatives de travail coopératif ont déjà donné de bons résultats. Nous songeons tout d'abord aux Paysannats, aux corporations forestières, aux stations missionnaires avec leurs ateliers. Dans les débuts, les fonctions de la Caisse centrale devraient être assumées par la Ban-

que nationale à Kigali. Nous avons déjà fait part de cette intention à son gouverneur.

Conclusion

Je suis convaincu qu'en accordant son aide lors de la création déjà, d'un mouvement identique et en assumant, ensuite, son

patronage, le mouvement Raiffeisen suisse fera une belle et très bonne action, en faveur et au profit des populations d'un pays pauvre encore, mais susceptible de se développer. J'ai du reste eu maintes fois l'occasion de constater que ce projet a été accueilli avec sympathie dans les milieux les plus divers de notre mouvement raiffeiseniste suisse.

Chronique économique et financière

Economie mondiale

Les perspectives de développement de l'économie mondiale en 1972 ont notablement été améliorées par les décisions prises à la conférence monétaire tenue à Washington les 17 et 18 décembre derniers. On y a abouti à une nouvelle fixation des cours de change des principales monnaies et à la levée des mesures restrictives à caractère commercial instituées par les Etats-Unis, ce qui a mis un terme à la crise monétaire internationale persistant depuis la mi-août 1971. Ces faits ont sensiblement diminué le risque d'une guerre commerciale généralisée. Recevant les vœux du corps diplomatique, le président de la Confédération, M. Nello Celio, a dit que « la solution à la crise monétaire éclaire l'horizon ».

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et l'Association européenne des instituts de recherches économiques restent passablement optimistes quant à l'évolution future. On prévoit même une légère accélération de la croissance réelle dans les pays de l'OCDE. Il est vrai que cette hypothèse se fonde essentiellement sur l'espoir d'un essor économique intense aux Etats-Unis, où on considère qu'un accroissement du produit national brut de 5,5 % (3 % en 1971) accompagné d'un fléchissement de la hausse des prix n'est pas exclu.

Effectivement, les Américains sont optimistes : une solide majorité d'entre eux s'appuient sur les témoignages concordant de la Chambre de commerce américaine et de la convention des sept mille économistes qui s'est tenue récemment à La Nouvelle-Orléans. On prévoit que 1972 sera une année bénéfique. On ne peut que s'en réjouir en Europe, et en Suisse en particulier, notre économie étant grandement dépendante de celle des Etats-Unis.

En raison de l'intensification de l'activité économique prévue en Grande-Bretagne et en Suède, et de l'expansion guère modifiée dans les autres pays, le taux de croissance de quelque 3 % dans les pays de l'AELE pourrait être nettement supérieur à celui de 1971 (1,6 %), tandis qu'on estime qu'il s'abaissera de 3,2 à 2,7 % dans les pays de la CEE. Mais une fois de plus, il ne faut pas oublier que la relance du commerce avec

les Etats-Unis reste tributaire du redressement de l'économie américaine et, dans cette perspective, une réduction substantielle du déficit de la balance commerciale américaine des paiements demeure un objectif essentiel.

Economie suisse

Des « repères conjoncturels internationaux » du Crédit suisse, il ressort que l'expansion économique suisse a connu un ralentissement sensible en 1971. Alors que le nombre des ouvriers employés dans l'industrie diminuait de 1,3 % pour les onze premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année précédente, la production industrielle n'augmentait que de 1,4 % contre 11,1 % en 1970. Calculé sur la base des nuitées, le tourisme n'a connu qu'un accroissement de 2 %, contre une augmentation de 6,1 % l'année précédente. Les exportations ont augmenté de 6,5 % (11,2 % en 1970) et les importations de 6,6 % (23,9 % en 1970), ce qui représente un accroissement de l'excédent des importations sur les exportations de 7 % alors que, pour les onze premiers mois de 1970, cet excédent avait été de 113,9 %.

Selon un communiqué de la direction générale des douanes concernant notre commerce extérieur, les importations ont atteint 26 995 millions de francs pour les onze premiers mois de 1971, ce qui représente une augmentation de 1653 millions. Les exportations se sont élargies de 1300 millions pour s'élever à 21 347 millions. De janvier à novembre 1971, le solde passif de la balance commerciale a atteint 5648 millions contre 5295 millions pour la même période de 1970.

Les prix marquent une évolution record de 6,6 % en 1971. C'est ainsi que l'indice des prix à la consommation s'est inscrit à 124,0 points à fin décembre 1971 (septembre 1966 = 100) contre 116,3 points à fin 1970. L'indice des prix de gros a marqué une brusque hausse en décembre dernier : augmentation de 0,7 % par rapport à fin novembre et de 2,5 % depuis le début de 1971. Il s'établit à 115 points à fin décembre dernier (1963 = 100) contre 112,2 à fin 1970.

On comprend que l'agriculture revendique en considération de cette hausse des prix. Le comité directeur de l'Union suisse des paysans demande une nouvelle adaptation des prix agricoles à la production pour l'année en cours. On doit s'attendre à la présentation d'un dossier sur les revendications jugées indispensables par les organisations agricoles concernées.

Il reste bien difficile d'établir des perspectives sur le développement économique suisse en 1972, car on ne saurait encore faire des prévisions quant aux influences de l'étranger sur la conjoncture suisse. Pour évaluer le développement de notre commerce, dit « La Vie économique », on est obligé d'admettre qu'aucune modification notable ne se produira dans l'économie mondiale. De nombreux secteurs de notre économie disposent de réserves de commandes qui permettent une pleine utilisation des capacités durant une bonne partie de l'année. Cependant, la demande reste un facteur d'insécurité. Mais, malgré tout, on ose affirmer que la conjoncture continuera à se normaliser en 1972, bien que, dans l'ensemble, elle offrira un aspect encore plus contrasté qu'en 1971.

Marché de l'argent et des capitaux

Jusqu'à mi-décembre, les fonds qui avaient afflué en Suisse pendant le mois d'août n'ont pas quitté notre pays et les marchés suisses de l'argent et des capitaux sont ainsi restés très liquides. Mais on peut prévoir qu'en raison du réalignement général des parités décidé à la conférence de Washington, une partie de ces fonds étrangers repartiront et que les marchés monétaires et financiers suisses deviendront, de ce fait, moins liquides : c'est une possibilité que laisse pressentir le « Bulletin mensuel » de la Banque nationale.

Le marché suisse de l'argent a encore fait preuve d'une grande aisance jusqu'à la fin de l'année 1971. De mi-novembre à mi-décembre, les avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie ont cependant diminué de près de 1 milliard de francs pour s'inscrire à 10,7 milliards, bien que les avoirs minimaux extraordinaires se soient réduits de quelque 300 millions dans le même intervalle, et que ce dernier montant ait été transféré sur des comptes de virements. Cette baisse a été provoquée par la forte hausse du volume des billets en circulation qui s'est chiffrée à 1,4 milliard de francs contre 1,1 milliard durant la même période de l'an passé. Le 15 décembre 1971, le total des billets en circulation s'élevait à 14,1 milliards de francs contre 12,9 milliards à la même date de 1970.

L'augmentation accélérée de la circulation des billets résulte probablement avant tout des besoins accrus d'argent liquide qu'entraîne la forte hausse des salaires et des prix. Mais il est également possible que la crise monétaire ait donné lieu à une thésaurisation de billets de banque suisses. Les

avoirs en comptes de chèques postaux ont progressé encore plus vigoureusement. Ils se montaient à 5705 millions de francs au 15 décembre, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 17 %.

Si l'on a noté un certain raffermissement des intérêts sur le marché des obligations — qui pourrait même être suivi d'une nouvelle tendance à la hausse — ce fait n'a cependant pas été accompagné d'une diminution de la capacité d'absorption du marché des capitaux. Les nouvelles émissions ont au contraire été placées sans aucune difficulté et les souscriptions ont encore largement dépassé les montants offerts. Pour le mois de novembre et après déduction des remboursements, le prélèvement net opéré sur le marché des capitaux par des émissions d'emprunts s'est chiffré à 576 millions de francs (293 millions en novembre 1970). Pour les onze premiers mois de 1971, ce prélèvement net d'argent frais sur le marché a été de 5988 millions contre 3269 millions seulement en 1970.

La demande de moyens financiers à long terme demeure très vive en Suisse. Preuve en est que la commission de l'Association suisse des banquiers chargée d'établir le calendrier des émissions a fixé à 1,1 milliard de francs — après déduction des conversions — le montant des emprunts obligataires suisses pouvant être offert au public durant le premier trimestre de cette année. La situation monétaire restant incertaine, un resserrement du marché financier ne saurait être exclu et ce programme d'émissions pourrait être modifié.

Dans le secteur des taux, le niveau de l'intérêt ne varie plus uniformément à la baisse. Le conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers a recommandé aux banquiers d'abaisser de $\frac{1}{4}$ % le taux d'escompte privé. Jusqu'à fin décembre dernier, le taux moyen d'intérêt des dépôts d'épargne est resté à 4,25 % pour l'ensemble des 12 principales banques cantonales alors qu'un certain nombre d'entre elles ainsi que des banques locales ont annoncé une réduction de ce taux pour cette année. En revanche, les intérêts hypothécaires ont varié diversement. Deux banques cantonales ont décidé de les diminuer alors que d'autres vont encore les augmenter.

Nous avons rappelé ici pourquoi la baisse des taux de l'intérêt ne s'est pas encore reportée sur les intérêts hypothécaires, ceux-ci n'ayant suivi qu'avec retard la hausse générale de l'intérêt enregistrée ces dernières années et l'adaptation n'étant ici ou là pas encore au point. En tout cas, tant qu'il faudra rembourser des obligations de caisse à bas intérêt pour les convertir à des taux plus élevés, les charges moyennes d'intérêt augmenteront encore et retarderont l'abaissement des taux hypothécaires. Jusqu'à fin décembre, le taux moyen des anciennes hypothèques de premier rang était de 5,31 % dans les principales banques cantonales, de 5,16 % qu'il était au début de 1971. On peut s'attendre, dit un communiqué de

l'ATS, que la baisse des taux d'intérêt arrêtera la tendance à la hausse des taux hypothécaires et que le nombre des établissements qui consentiront des baisses sur ces derniers s'agrandisse.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Les informations et conseils donnés dans nos chroniques précédentes et tout spécialement les instructions contenues dans la circulaire « Taux d'intérêt pour 1972 » de la direction de l'Union centrale restent valables, aucune modification importante n'étant intervenue depuis lors. Nous répétons simplement, à l'intention des dirigeants responsables, que la condition essentielle à respecter lors de la fixation de l'échelle des taux est le maintien d'une marge de gain suffisante, assurant la couverture des frais généraux, la répartition d'un intérêt de 5 % aux parts sociales et l'attribution aux réserves d'un bénéfice d'au moins $\frac{1}{3}$ % de la somme du bilan. Le renforcement approprié des fonds propres revêt une importance primordiale face à l'accroissement des capitaux confiés. Il doit permettre aux Caisses, parallèlement à leur expansion, d'étendre en conséquence leur capacité d'action et de satisfaire simultanément aux prescriptions légales en la matière.

La situation sur le marché de l'argent est, bien sûr, déterminante pour la fixation de taux concurrentiels dans le secteur des passifs, c'est-à-dire des dépôts du public. Pour les *obligations de caisse*, les conditions généralisées se maintiennent à 5 % pour les titres à 3 ans et à $5\frac{1}{4}$ % pour ceux à 5 ans de terme. Parallèlement, le taux de l'épargne se justifie à 4, éventuellement $4\frac{1}{4}$ %. Pour l'épargne des Jeunes, nous recommandons le taux de 5 %. Les carnets de dépôts B bénéficient normalement du taux intermédiaire entre celui des obligations et celui de l'épargne, soit $4\frac{1}{2}$ ou $4\frac{3}{4}$ %. Il est indiqué de fixer à $1\frac{1}{2}$ ou $1\frac{3}{4}$ % le taux de l'intérêt alloué aux avoirs en compte courant à vue ; il n'excédera en tout cas jamais 2 %.

Dans le secteur des actifs, nos Caisses feront bien de maintenir inchangé à $5\frac{1}{4}$ ou $5\frac{1}{2}$ % le taux des anciennes hypothèques de premier rang. Pour les nouveaux prêts de cette catégorie, nous recommandons d'exiger $5\frac{1}{2}$ à $5\frac{3}{4}$ % avec majoration de $\frac{1}{4}$ % pour les titres de rang postérieur. Dans la règle, ces conditions s'appliquent également aux avances aux communes. Quant aux autres prêts gagés, autrement dit les avances contre nantissement ou cautionnement, ici et là sur engagement de bétail, le taux sera fixé en fonction de la garantie, soit de $5\frac{1}{2}$ % à 6 %. Sur les crédits en compte courant, il est d'actualité de prévoir $5\frac{1}{2}$ à $5\frac{3}{4}$ %, selon la nature des garanties, taux à majorer d'une commission semestrielle d'au moins $\frac{1}{8}$ % ou 1 ‰ sur le Doit.

Nous résumons ces conditions par le tableau suivant :

Succès de l'étape suisse du concours international « Rendez-vous Munich 1972 »

Inspirée par les jeux olympiques de Munich, de 1972, l'Union Raiffeisen de Bavière a organisé, durant le second semestre de 1971, un grand concours international des jeunes dénommé « RENDEZ-VOUS MUNICH 1972 ». L'Union suisse prit la décision d'y participer ou plutôt d'offrir aux jeunes des 2000 villages ou communes raiffeisenistes du pays l'occasion de se mesurer avec leurs condisciples des autres nations européennes groupées au sein de l'Union Internationale Raiffeisen.

Ce concours était ouvert à deux groupes, soit

— aux jeunes de 6 à 12 ans (groupe 1)

— à ceux de 13 à 18 ans (groupe 2)

et comprenait deux épreuves.

La première consistait à donner une réponse exacte à quelques questions, toutes en relation avec les jeux olympiques ou le sport, soit 4 pour le groupe 1 et 6 pour le groupe 2.

Il est presque superflu d'ajouter que la plupart des réponses étaient justes. Un premier tirage eut lieu au domicile des Caisses ayant prêté leur appui. Les choses furent organisées très sérieusement, en présence d'une personnalité officielle garantissant la régularité la plus complète du dérou-

lement des opérations : notaire, maire, président ou secrétaire de commune. Dans maints endroits ce tirage fut une véritable manifestation d'une propagande bien comprise en faveur de la coopérative locale d'épargne et de crédit. Les Caisses délivrèrent dans la règle trois prix par groupe d'âge, sous forme de livrets d'épargne au nom des heureux gagnants. Puis, ces bulletins furent transmis à Saint-Gall, pour un second tirage, à l'échelon national cette fois-ci. Ils ont, entre-temps, pris le chemin de Munich où aura lieu une dernière attribution de prix. Chaque participant a donc en principe trois chances. Au surplus, les Caisses affiliées ont remis un petit présent à tous les participants.

La seconde épreuve consistait en un concours de dessin, présenté de la façon suivante : « Les jeunes qui aiment le sport pourront participer au concours de dessin, sur le thème « Mon sport favori lors des prochains jeux olympiques ». Ils exécuteront un dessin d'un format maximum de 30 cm x 40 cm, au crayon de couleur, feutre, à la gouache, peinture à l'huile ou à l'eau, peu importe. L'essentiel est qu'il soit joli ! »

Ces dessins, déposés à la Caisse locale, furent transmis à l'Union suisse et examinés, en date du 13 décembre dernier, par un jury indépendant. Les trois travaux considérés comme les meilleurs par les experts suisses prendront également le chemin de Munich, où ils seront soumis à une nouvelle appréciation, avec ceux des trois gagnants des autres pays. Les douze « premiers européens » seront, par la suite, reproduits sous forme de carte postale.

L'arrivée de l'étape finale en territoire helvétique eut lieu à Saint-Gall le 20 décembre dernier.

La direction de l'Union suisse avait invité pour la circonstance la Commission de direc-

tion du conseil d'administration, qui avait tenu séance durant la matinée, ainsi que la 5^e classe primaire du maître Erwin Gort, membre du jury : une équipe sympathique



... Bruno Pellandini (5 ans) s'acquitte de sa délicate mission avec une bravoure et un sérieux teintés d'une pointe d'humour toute latine... sous le regard paternel et amusé du préfet du district de Saint-Gall, M. Muller, et de M. Othmar Schneuwly (au milieu), secrétaire adjoint de l'Union suisse.

Chronique économique et financière (suite)

Créanciers

Obligations	
à 3 ans de terme	5 %
à 5 ans de terme	5 1/4 %
Epargne	4 - 4 1/4 %
Epargne des Jeunes	5 %
Carnets de dépôts B	4 1/2 - 4 3/4 %
Dépôts en cpte crt à vue	1 1/2 - 1 3/4 %
— commission annuelle de 1/8 % ou 1 % ₀ sur les retraits.	

Débiteurs

Anciennes hypothèques de 1 ^{er} rang et anciennes avances aux communes	5 1/4 - 5 1/2 %
Nouvelles hypothèques de 1 ^{er} rang et nouvelles avances aux communes	5 1/2 - 5 3/4 %
Prêts sur nantissement	5 1/2 - 5 3/4 %
Prêts contre cautionnement	5 3/4 - 6 %
Engagements de bétail	5 3/4 - 6 %
Crédits en compte courant + commission semestrielle de 1/8 % ou 1 % ₀ sur le Doit.	5 1/2 - 5 3/4 %

Fx

de joyeux lurons et de bouts de femmes aux idées déjà bien arrêtées, qui ne se confièrent pas dans le rôle passif d'invités mais surent conquérir d'emblée le cœur de l'assistance par des chants exécutés avec beaucoup d'art et d'application. Le directeur Edelmann se fit un plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue à ces aimables représentants de notre jeunesse scolaire. Avec



Il y a du suspense dans la salle... (Que notre cher - Ov - nous pardonne cet anglicisme !)

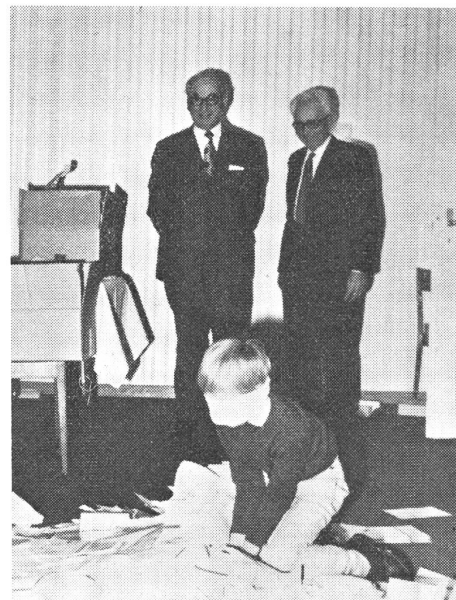


... Une équipe sympathique qui sut conquérir l'assistance par des chants exécutés avec beaucoup d'art et d'application...

beaucoup d'à-propos il mit en évidence les qualités et les vertus nécessaires aussi bien à l'exercice du sport qu'à la réalisation de l'idéal coopératif. Quelque peu surpris par cette assertion générale présentée au début du discours directorial, l'auditoire attentif dut se rendre à l'évidence : on ne peut pas à la longue faire sérieusement du bon sport, source de santé, sans un effort personnel suivi, sans la volonté bien arrêtée d'arriver au but par ses propres moyens, deux vertus qui doivent également animer le coopérateur désireux d'améliorer sa situation matérielle. Nombreuses sont les disciplines sportives qui exigent un travail d'équipe, le team work comme disent nos plus jeunes, habitués aux définitions dans leur langue d'origine. Il en est de même à la Caisse Raiffeisen. Il faut du team work, entre et au sein des comités, de la gérance et des membres. Le sport est aujourd'hui populaire, très à la page, puisqu'il parvient à « emballer » toutes les classes de la population : la jeunesse, l'âge mûr, le troisième âge... comme la Caisse Raiffeisen. Le sport exige de la confiance en soi-même, de la force de caractère, de la modération et de la sobriété dans bien des domaines... tout comme la Caisse Raiffeisen, qui

met en pratique la devise : « Aide-toi et le Ciel t'aidera ». Avec une légitime fierté, le directeur Edelmann put annoncer que près de 2300 dessins avaient été soumis au jury et 20 000 bulletins de participation transmis avec des réponses exactes. C'est là une performance, si l'on tient compte du fait que ce concours n'a pas été annoncé à grands coups de tam-tams dans les journaux, à la radio ou à la TV, performance tout à l'honneur de nos jeunes, puisque la plupart savaient d'emblée que Dame Fortune ne sourirait qu'à quelques uns d'entre eux. Le directeur Edelmann, généreusement applaudi par ses « élèves » d'un jour exprima, pour terminer, sa plus vive reconnaissance à tous ceux qui prêtèrent leur concours à l'organisation et à la réalisation de cette compétition.

Sur ce, le préfet de Saint-Gall, M. Walter Muller, secondé par sa charmante secrétaire, Mlle Anne-Marie Meier, pu passer aux formalités du tirage du premier concours, celui des bulletins de participation. Le tirage proprement dit, à l'aide d'une puissance baratte en forme de meule de moulin du bon vieux temps, avait été confié à un bonhomme âgé de 5 ans seulement, un petit Tessinois-



MM. A. Edelmann, directeur (à gauche), et Pierre Urfer, vice-président, supervisent le travail du jeune expert ès-tirages...

Romand-Saint-Gallois, qui ne nous en voudra pas de dévoiler son identité : Bruno, fils de notre collaborateur universel (réviseur, rédacteur, traducteur, correspondant, conseiller des Caisses de la Suisse italienne), M. G. Pellandini, établi à Saint-Gall (faut ce qu'il faut !) et d'une gracieuse maman, venue en droite ligne du beau Jura. Il s'acquitta de sa délicate mission avec une bravoure et un sérieux teintés d'une pointe d'humour toute latine (bon sang ne saurait mentir...). Voici le nom de l'heureux gagnant :

Stierli Marc, Museggstrasse, 6042 Dietwil (groupe d'âge 6-10 ans). Son prix : un séjour gratuit de 8 jours à Kitzbühl, dans l'hôtel d'un sportif de renommée mondiale, Toni Sailer, plus un équipement complet de skieur.

Les dessins avaient été examinés au cours d'une longue journée par un jury neutre composé des personnalités suivantes :

MM. Léon Braun, maître secondaire, Erwin Gort, maître primaire, Fridolin Trüb, professeur de dessin dans un gymnase, Werner Weiskönig, artiste-peintre.

M. Trüb donna connaissance de la liste des gagnants. Certes, les travaux n'étaient peut-être pas tous d'égale valeur, mais la bonne volonté, jointe à beaucoup d'application et de fantaisie, permit de fort jolies « créations ». Les trois premiers prix prévus ont été attribués à

- Peter Bittel (2^e classe), Bellwald VS ;
- Regula Gassner (4^e semestre gymnase), Flums SG ;
- Claude-André Gonet, 14 ans, Vuarrens VD.

Avec beaucoup d'à-propos, le directeur Edelmann (à sa droite, M. P. Schib, président, à sa gauche M. Pierre Urfer, vice-président de l'Union suisse), mit en évidence les qualités et les vertus indispensables aussi bien à l'exercice du sport qu'à la réalisation de l'idéal coopératif...



Ici, la récompense consiste, selon la classe des participants, en une médaille d'argent avec attestation officielle, accompagnée soit d'un prix d'encouragement d'une certaine valeur, soit d'un séjour gratuit de 4 jours à Munich durant les jeux olympiques.

Cette proclamation, qui mit le point final officiel à une charmante manifestation, fut suivie d'une collation offerte par la direction de l'Union. Le préfet Muller profita de cette petite partie récréative pour exprimer tout le respect et la sympathie que lui inspire le mouvement raiffeiseniste suisse qui est parvenu à sauvegarder jusque dans les temps présents ce souffle d'idéalisme qui a jusqu'ici permis la réalisation de tant de belles choses.

Nous félicitons sincèrement tous les participants à ce concours international Raiffeisen, car tous ont fait l'effort que nous attendions d'eux. Une fois de plus, ils ont confirmé que la jeunesse des années 70 est bien digne de ses aîeux, de ses aînés. Cheveux longs ou têtes rasées, favoris frisés ou barbe flottant au vent, mini-jupes et manteaux-maxi, sont peut-être l'expression d'une assurance et d'une confiance en soi que nous n'avions tout simplement pas — et pour cause ! — dans nos jeunes années, mais qui n'entravent nullement l'épanouissement de toutes les vertus, de tous les talents.

L'avenir du mouvement raiffeiseniste suisse sera assuré dans la mesure où il parviendra à capter et à retenir l'attention de cette jeunesse, à la convaincre de la nécessité de participer activement à l'accomplissement de sa mission. Pour de nombreux concurrents, « RENDEZ-VOUS MUNICH 72 » a été le premier contact direct avec la Caisse de crédit mutuel locale. A elle maintenant de jouer, de faire en sorte que le dialogue engagé soit poursuivi et élargi.

- pp -

LE MESSENGER RAIFFEISEN

Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Abonnements :

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 8.50
- b) facultatifs fr. 5.—
- c) privés fr. 8.50

La responsabilité solidaire des héritiers

1. Fondement de la responsabilité solidaire

Les héritiers peuvent devenir des débiteurs solidaires de deux manières :

a) En vertu du droit de succession.

D'après l'art. 603 CC, les héritiers sont tenus solidairement des dettes du défunt. Sont réputées dettes du défunt celles qui remontent à une convention avec le défunt, soit qu'elles aient déjà subsisté dans la personne du défunt, soit qu'elles soient nées seulement après son décès à condition que la situation juridique des faits à la base des obligations était déjà existante de son vivant ; par ex. obligations résultant d'une entreprise, obligations pour l'achèvement d'une nouvelle construction commencée au moment du décès du défunt, obligations de cautionnement.

b) En raison de l'indivision de la communauté héréditaire.

C'est la pratique des tribunaux qui a créé ce motif (ZBGR 36, 115 N. 19), en soumettant les obligations de la communauté héréditaire contractées après le décès du défunt aux règles de l'indivision, respectivement de la société simple. Des obligations résultant de ces deux situations d'indivision établissent toujours une responsabilité solidaire. Exemples : la communauté héréditaire fait des dettes pour financer des travaux d'installation dans une maison ; obligations résultant de la continuation d'une affaire. A ce sujet, il faut mentionner que le décès du chef d'une maison (propriétaire d'une affaire particulière) n'entraîne la fin ni de la procuration, ni du mandat commercial, art. 465, al. 2 CO, si bien que les personnes habilitées à signer obligent les héritiers solidairement aussi longtemps que, respectivement, un éventuel exécuteur testamentaire ou un représentant légal ne révoque pas la délégation de signature.

2. Extinction de la responsabilité solidaire

a) Par rapport aux dettes du défunt.

Le paiement des dettes est transféré aux différents héritiers par l'acte de partage. Cependant ce règlement interne des dettes ne lie provisoirement pas le créancier. En effet, l'art. 639 CC stipule que la responsabilité solidaire des héritiers n'est remplacée par la responsabilité individuelle que quand le créancier a consenti expressément ou tacitement à la division ou à la délégation des dettes ou si cinq ans se sont écoulés depuis que l'acte de partage a été signé par tous les héritiers ; au cas où une créance est exigible postérieurement au partage, ce délai court dès le jour de son exigibilité. Il ne s'agit

que de l'extinction de la responsabilité solidaire et non de la prescription de la créance. Après le délai de cinq ans, la responsabilité solidaire est éteinte, même si le créancier n'a pas eu connaissance du partage de la succession.

Si la succession n'est pas partagée, la responsabilité solidaire des héritiers demeure jusqu'à ce que la créance soit prescrite ou honorée. Si elle est partagée, reste la question controversée de savoir ce qui devrait prendre la place de la responsabilité solidaire après les cinq ans : ou responsabilité d'après les quotes-parts ou selon le règlement des dettes (donc acte de partage). La seconde solution semblerait préférable.

b) Par rapport aux dettes contractées par la communauté héréditaire.

Ce délai de prescription de 5 ans concernant la responsabilité solidaire ne vaut que pour les dettes solidaires des héritiers leur provenant du défunt. Si, par contre, une banque accorde à la communauté héréditaire un crédit que l'on ne peut faire remonter à une convention avec le défunt, par ex. pour le financement de la construction d'une surélévation non projetée par le défunt ou pour le financement de travaux d'installation dans une maison ou si la banque veut ouvrir un crédit à la communauté héréditaire seulement sous la condition que la communauté débitrice contracte un nouvel engagement solidaire spécial, le délai de prescription de l'art. 639 CC n'est plus applicable. Dans ce cas, la responsabilité solidaire des héritiers dure aussi longtemps que la banque n'a pas consenti à un changement des circonstances de la responsabilité ou aussi longtemps que le délai de prescription de deux ans valable lors de l'acquisition d'un patrimoine ou d'une entreprise avec actif et passif (art. 181 CO) n'est pas écoulé.

Il est bien entendu que la responsabilité solidaire des héritiers disparaît de toute façon avec l'extinction de la créance (par ex. en conséquence de prescription).

c) Le cas particulier des dettes foncières.

Lors du partage de l'héritage de dettes foncières, deux délais de prescription sont à prendre en considération. Un héritier qui, lors du partage, obtient un bien grevé de gages pour des dettes du défunt, sera chargé de ces dettes (art. 615 CC). Sur la base des dispositions spéciales des art. 832 et 846 CC, le débiteur primitif — dans le cas présent, la communauté héréditaire — est libéré, à moins que le créancier ne lui (la communauté héréditaire) déclare par écrit, dans l'année, qu'il entend ne pas renoncer à ses droits contre lui (la communauté héréditaire). Si le créancier ne libère pas les autres héritiers, leur responsabilité solidaire ne cesse qu'après cinq ans conformément à l'art. 639 CC.

3. La responsabilité des héritiers

a) Lors du bénéfice d'inventaire.

Si les héritiers n'acceptent la succession que sous bénéfice d'inventaire (art. 580 ss CC), ils répondent solidairement des dettes portées à l'inventaire. Si un cautionnement se trouve dans les dettes inventoriées, le créancier ne peut le faire valoir contre les héritiers solidaires que jusqu'à concurrence du montant qui serait échu aux cautionnements en cas de liquidation (art. 219/220 LP) du passif héréditaire selon les règles de la faillite (art. 591 CC). D'éventuelles autres cautions solidaires ont alors à répondre pour la partie non payée du cautionnement. Les héritiers ne répondent d'ailleurs pas des dettes non inventoriées, quelle que soit la raison de l'omission.

b) Lors de la répudiation de la succession.

Si les héritiers répudient la succession et que, par conséquent, on procède à sa liquidation officielle, il n'y a que la succession qui réponde des dettes à l'exclusion des héritiers, art. 593, al. 3 CC.

4. La constitution de sûretés pour les dettes du défunt et de la communauté héréditaire

Les garanties contractées par le défunt lui-même comme celles données en gage par des tiers et les cautions restent maintenues pour les dettes existantes au jour du décès et pour les intérêts et frais s'y référant jusqu'à leur totale extinction, le délai de prescription de 20 ans du cautionnement de personnes physiques étant réservé. Mais ces garanties ne couvrent que les dettes au jour du décès, par contre pas aussi celles qui seront contractées après coup par la communauté héréditaire.

5. Dispositions à prendre par le créancier après le décès du débiteur

On ne doit plus faire de versements prélevés sur le compte créateur du défunt après son décès. Pour les nouvelles dettes de la communauté héréditaire, on doit établir de nouvelles reconnaissances de dette signées par tous les héritiers au nom de la communauté héréditaire composée de... et de nouveaux contrats de gage ou de cautionnement, on doit, de même, établir de nouvelles procurations et de nouveaux fac-similés des signatures. Des paiements de débiteurs, par ex. à la suite de la continuation d'une affaire, sont à comptabiliser sur un nouveau compte courant, éventuellement sur le nouveau compte créateur de la communauté héréditaire, pour autant que la communauté héréditaire ne demande pas l'amortissement du compte du défunt. Le compte débiteur du défunt doit être annoté par : « Succession XY ». Par la suite, sur ce compte ne sont

à porter que les intérêts, frais et commissions éventuels et les paiements par acompte.

Pour simplifier l'administration, les héritiers sont à engager à liquider le compte du défunt aussi vite que possible, par ex. par le partage de la succession ou par le remboursement de la dette ; ce remboursement pourrait être effectué par des fonds prélevés sur un nouveau compte créateur ouvert à la communauté héréditaire. Pour éviter les frais d'enregistrement pour des hypothèques, il faut, avant de verser le nouveau crédit ouvert à la communauté héréditaire, établir une convention — comme ci-dessous — concernant l'échange de débiteur, pour laquelle une authentification officielle n'est pas exigée :

Le 20 août 1970 a été constituée sur la parcelle RF Saint-Gall N° 000, Fürstweg 1111.

Propriétaire Vadian Holzer, Saint-Gall.

une hypothèque de fr. 22 000.— en second rang après un 1^{er} rang de fr. 50 000.— comme hypothèque maximale, avec droit

d'accéder aux cases libres, en garantie d'un compte courant créateur de fr. 20 000.— ouvert par la Caisse de crédit mutuel Z en faveur de Vadian Holzer à Saint-Gall. Par les présentes, les soussignés conviennent que cette hypothèque N° ... est garante, du crédit accordé à la communauté héréditaire de Vadian Holzer.

Cet échange de débiteur est, par les présentes, annoncé au Registre foncier pour enregistrement.

Fait à Saint-Gall, le 21 août 1971.

La créancière hypothécaire :

Caisse de crédit mutuel Z.

La propriétaire du gage immobilier :

Communauté héréditaire Vadian Holzer.
A. Holzer.

B. Holzer.

C. Müller-Holzer avec le consentement de son mari :

X. Müller-Holzer.

Ki.

(traduction : - Rae -)

Les banques appuient la loi sur l'aménagement du territoire

(cb) Le Département fédéral de justice et police conduit actuellement la procédure de consultation sur la législation d'exécution des articles de droit foncier de la Constitution fédérale. Dans son mémoire l'Association suisse des banquiers, qui s'est déjà prononcée positivement sur les articles constitutionnels servant de base au nouveau droit foncier, estime que le projet de « loi fédérale sur l'aménagement du territoire » est le moyen adéquat de solutionner les multiples problèmes qui se posent pour l'aménagement du territoire au niveau local, régional et national. On a planifié à juste titre de bas en haut et l'élaboration des plans directeurs sur l'urbanisation du pays a été confiée aux cantons. De l'avis de l'Association suisse des banquiers, les plans directeurs cantonaux doivent toutefois être intégrés dans un plan d'ensemble à l'échelon national. Elle estime que les moyens employés pour atteindre ce but — approbation des plans directeurs cantonaux par le Conseil fédéral, compétence de coordination et d'encouragement de l'Etat, création d'un Conseil national de l'aménagement, compétence subsidiaire de l'Etat pour déterminer des zones réservées — sont tout à fait adéquats. Elle attribue une importance particulière à la définition de droit fédéral des zones d'affectation.

La notion de zone à bâtir est quelque peu étroite, ce qui de l'avis des banques est justifié par l'effort fait pour économiser au maximum le terrain. Il est alors nécessaire de construire le plus rapidement possible sur des parcelles incorporées dans cette zone si l'on ne veut pas que le marché du logement connaisse une situation de pénurie. Le droit d'expropriation prévu par le projet de loi n'apparaît pas à l'Association suisse des ban-

quiers comme le moyen approprié à cet effet. La propriété est un des piliers principaux de notre ordre juridique, économique et social. Une limitation abusive des droits du propriétaire foncier pourrait aller contre le but recherché par la loi. L'économie privée ne peut remplir son rôle de support d'une construction de logements accélérée et si possible meilleur marché si les propriétaires de terrains et d'immeubles se sentent menacés dans leurs droits par l'expropriation ou par des restrictions équivalentes. L'Association suisse des banquiers désire proposer à la place de l'expropriation d'autres solutions qui permettraient d'empêcher efficacement une spéculation foncière que personne ne souhaite. Elle propose dans son mémoire des mesures fiscales appropriées. Ces mesures ne consisteraient pas seulement à imposer de façon adéquate le terrain à bâtir, ce qui calmerait la spéculation foncière, mais encore à réduire les impôts sur la plus-value réalisée à la condition que les propriétés foncières en question soient affectées à la construction de logements dans un délai déterminé.

Du point de vue de la politique agricole, on saluera l'intention de délimiter, dans la mesure du possible, avec la création des zones agricoles, de vastes territoires agricoles continus. De cette façon ces territoires peuvent être soustraits à la spéculation et maintenus durant leur utilisation agricole à des prix qui devraient se rapprocher de la valeur de rendement.

L'Association suisse des banquiers espère que les travaux législatifs seront poursuivis le plus rapidement possible, car il est, à son avis, urgent d'arriver à la création de zones et à un aménagement rationnel de notre sol.

Les Raiffeisenistes neuchâtelois fort bien reçus aux Brenets

Samedi, 4 décembre, s'est déroulée aux Brenets, dans la salle communale, pavoisée pour la circonstance, la 33^e assemblée générale ordinaire des Caisses Raiffeisen neuchâteloises. Présidée par M. Pierre Urfer, méd.-vét. à Fontainemelon, cette manifestation fut suivie par plus de 180 délégués représentant les 34 Caisses affiliées à la Fédération cantonale.

On notait dans l'assistance la présence du conseiller d'Etat François Jeanneret, chef des Départements militaire et de l'instruction publique, du président de la Société cantonale d'agriculture, M. Bernard Vuille, de M. André Perrenoud, ing. agr., des membres des autorités locales ayant à leur tête M. Guinand, président de commune, et des correspondants de presse MM. Pélichet et Février. L'Union était représentée à cette occasion par M. Joseph Roos, directeur de la Caisse centrale, ainsi que par MM. Roland Séchaud, sous-directeur, et Enrico Bodinoli, fondé de pouvoir, de l'Office de révision.

Après les salutations présidentielles, il appartenait à M. Guinand d'adresser la plus cordiale bienvenue à l'assistance. Ayant relevé que « sa » sympathique bourgade des bords du Doubs était en passe de devenir une « ville » de congrès, l'orateur mit l'accent sur les efforts déployés par les autorités communales en vue de freiner l'exode de la population vers les grandes agglomérations, d'éviter que l'éloignement des centres de formation scolaire n'incite les contribuables à préférer l'anonymat de la cité à la vie paisible du village. C'est ainsi que fut organisé le transport gratuit des élèves devant fréquenter les écoles du Locle, la mise sur pied d'un centre médical, ainsi que l'édification de logements. Et M. Guinand de conclure par les félicitations qu'il adresse aux responsables de la bonne marche de la Caisse des Brenets, à tous les Raiffeisenistes neuchâtelois, à ces gens qui œuvrent, de nos jours encore, avec dévouement, pour le bien de la collectivité.

Par la présentation de son procès-verbal, très fouillé comme à l'ordinaire, M. Jämes Jacot, secrétaire cantonal, raviva en quelque sorte l'excellent souvenir qu'avait laissé aux participants la dernière assemblée générale de Colombier.

Cette fois encore, l'appel confirma une représentation moyenne de près de six délégués par Caisse, ce qui traduit l'excellent esprit qui anime les dirigeants et leur souci de participer à la vie communautaire pour mettre en pratique dans leur rayon respectif les enseignements reçus.

Profitant de son premier contact officiel avec la phalange des Raiffeisenistes neuchâtelois, le directeur de la Caisse centrale rappelle la nécessité d'une compréhension réciproque entre les sections affiliées et l'office de compensation monétaire. M. Roos analysa ensuite la situation actuelle caractérisée, dès juin 1971, par la pléthore d'argent due,

d'une part, aux excellentes possibilités de gain, à certaines ventes de terrain, mais aussi, d'autre part, à la collecte de diverses sources d'économie qui n'ont plus besoin d'être exportées pour obtenir une meilleure rémunération. Cette abondance de capitaux, la Caisse centrale en ressent d'autant plus les conséquences qu'elle est, elle aussi, assujettie à la convention sur la limitation des crédits, ce qui la met dans l'impossibilité d'engager ses excédents actuels à long terme. Ayant énuméré les diverses formes d'avances que l'Union met à la disposition des Caisses, le directeur Roos mit l'accent sur le soutien matériel dont la centrale ne cesse de faire bénéficier les coopératives locales, que ce soit dans le secteur des frais de révision, puisqu'elle en supporte les deux tiers, ou dans celui de la gérance proprement dite, contribuant ainsi à l'heureux essor de l'organisation tout entière.

Dans son rapport annuel, M. Urfer souligna la nécessité d'encourager sans cesse le recrutement des membres et de nouveaux déposants. Il n'y a pas de petites économies dit-il, il y a l'économie, car tous ces ruisselets finissent par former d'appréciables sources dispensatrices de bien-être, attendu que ces deniers minutieusement récoltés permettent aux Caisses de remplir pleinement leur mission qui est de rendre service, et ceci, souvent à des citoyens moins privilégiés. Ayant remercié tout un chacun du bel esprit de solidarité nouvellement manifesté, l'orateur dressa le bilan cantonal, dont la saine évolution traduit bien la vitalité de ces mutualités d'autofinancement à l'échelon local. *Il révèle en effet la progression remarquable de 5,1 millions ou de 8,54 %, pour atteindre 65,5 millions de francs, avec un chiffre d'affaires de 134,1 millions de francs. Dans ce domaine, l'augmentation, de quelque 21 millions supérieure à celle de 1969 a pour ainsi dire doublé par rapport à l'exercice précédent. De son côté, l'effectif des sociétaires passa de 3053 à 3129 au 31 décembre 1970. En épargne, plus de 2,5 millions ont été nouvellement confiés à la gérance des Caisses neuchâteloises, ce qui porte le total de ces dépôts à 43,5 millions en chiffre rond, répartis sur 13 918 carnets. Alimentées par le bénéfice intégral de fr. 207 915.28, les réserves atteignent désormais plus de 2,5 millions de francs.*

Ayant retracé l'activité du comité, le président Urfer rendit un hommage posthume à trois caissiers disparus en cours d'année, à savoir MM. Liehti (Dombresson), Pettavel (La Chaux-de-Fonds) et Vuille (La Sagne).

Commentés par le trésorier cantonal, M. Hügli (Colombier), les comptes de la Fédération sont approuvés par les délégués sur proposition du représentant de la section vérificatrice de Cressier. Pour l'année en cours, cette mission sera confiée à la Caisse de Couvet.

L'assemblée sanctionna également la suggestion du comité de maintenir le statu quo quant au mode de perception de la cotisation annuelle à la charge des sections.

L'ordre du jour prévoyait, cette année, le renouvellement triennal du comité cantonal. Désireux de contribuer au rajeunissement des cadres, MM. Louis Matile (La Sagne) et Jämes Jacot (Le Locle), en fonction depuis de nombreuses années, avaient manifesté leur désir de se retirer. En termes élogieux, le président leur exprima la gratitude de chacun pour les appréciés services rendus et leur remit un vitrail-souvenir en témoignage de reconnaissance pour les services rendus. Pour occuper les deux sièges devenus vacants, le président proposa d'élire au comité — aucune autre suggestion n'étant faite — MM. Fernand Vaucher, président du conseil de surveillance de Travers et Emile Oppliger-Barben, membre du comité de direction de La Chaux-de-Fonds, et de renommer pour une nouvelle période de trois ans les autres membres actuellement en charge, ce que l'assemblée sanctionna par un vote unanime. Ce fut ensuite par acclamation que les délégués, encouragés par l'intervention de M. Matile, réélurent M. Pierre Urfer, président cantonal, lequel avait accepté, une fois encore, la reconduction de son mandat. Nouvellement constitué, le comité se compose désormais de MM. Pierre Urfer (Fontainemelon), Roger Hügli (Colombier), Léo Stoeckli (Cressier), Fernand Vaucher (Travers) et Emile Oppliger-Barben (La Chaux-de-Fonds).

Il est devenu de louable tradition, au sein de la Fédération cantonale, de congratuler comme ils le méritent, les coopérateurs locaux comptant 25 ans d'activité. Cette année deux membres, chaudement ovationnés, reçurent le portefeuille dédicacé, soit MM. René Simon-Vermot, vice-président du conseil de surveillance du Cerneux-Péquignot et Samuel Randin, président de l'organe de contrôle de la Caisse des Ponts-de-Martel.

Dans son tour d'horizon habituel, le représentant de l'Office de révision, M. Séchaud, sous-directeur, après avoir transmis les félicitations et les vœux de l'organisation centrale, commenta brièvement la situation matérielle du mouvement sur le plan national, pour s'attacher plus en détail au projet actuellement à l'étude visant à la création d'un centre mécanographique à la disposition des Caisses affiliées. Cette innovation a pour but de décharger quelque peu les caissiers de certaines besognes fastidieuses, dont le calcul des intérêts n'en est pas la moindre, pour qu'ils puissent se consacrer davantage à la prospection. Ayant relevé l'excellente situation des Caisses neuchâteloises, le porte-parole du bureau fiduciaire de Saint-Gall rappella l'existence et les services de la Caisse d'épargne en faveur des caissiers, auxquels il transmit encore des consignes précises touchant leurs relations avec le

Registre foncier, notamment dans la question des dégrèvements ou des radiations d'hypothèques.

La discussion qui s'ensuivit fut des plus animées, plus spécialement dans le domaine de la centralisation comptable pour laquelle les Caisses ont à se prononcer jusqu'au 15 décembre. Après les mises au point suggérées, le sondage d'opinion proposé concrétisa l'adhésion de principe de la moitié des Caisses représentées au système préconisé.

Hôte d'honneur de la journée, le conseiller d'Etat Jeanneret adressa le salut du gouvernement aux Raiffeisenistes neuchâtelois réunis aux Brenets, dans une commune en pleine santé. En termes chaleureux, le représentant de l'Exécutif cantonal félicita les délégués de la fructueuse coopération qu'ils apportent en vue de maintenir cette communauté d'intérêt entre le monde agricole et l'économie, de même que du magnifique esprit de solidarité dont ils font preuve, essence même du mouvement Raiffeisen et du fédéralisme helvétique.

Visiblement satisfait de l'heureux déroulement de l'ordre du jour, le président Urfer mit un terme à la partie administrative et convia l'assistance à la dégustation du vin d'honneur aimablement offert par la commune et la Caisse organisatrice, non sans avoir, d'ores et déjà, donné rendez-vous à chacun, pour l'année prochaine, à Cressier.

Servi par un personnel stylé et souriant, le savoureux banquet préparé par les restaurateurs Matthey et Jeanneret ne laissa aux participants aucune occasion d'infirmier la déclaration préalable de M. Marc Sandoz, ancien caissier, promu pour la circonstance directeur des festivités, affirmant que la gastronomie n'était pas le moindre atout touristique des Brenets. Il est vrai que les productions fort goûtées de la Fanfare locale, sous la direction de M. Maurice Aubert, et de « l'Echo du Doubs » contribuèrent pour une bonne part également à placer d'emblée sur l'orbite des grands jours l'ambiance traditionnelle et réconfortante de cette manifestation par excellence du raiffeisenisme en terre neuchâteloise. Un chaleureux merci aux organisateurs qui ne ménagèrent ni leur temps ni leur peine pour perpétuer la tradition qui a toujours fait de ces rencontres le rendez-vous de la fraternité entre mutualistes animés d'un même idéal, celui de servir sans se servir.

Sd

Pensée

J'en sais beaucoup de par le monde
A qui ceci conviendrait bien :
De loin, c'est quelque chose ; et de près
ce n'est rien.

La Fontaine.

Organes centraux de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Séance du conseil d'administration des 24-25 novembre 1971

Présidence : M. Paul Schib, conseiller national.

1. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, la Caisse de Bedano-Gravesano-Manno est admise au sein de l'Union suisse qui groupe ainsi 1146 coopératives. A la suite de cette fondation, le nombre des Caisses tessinoises passe à 96.

2. Des crédits pour un montant global de 13 millions de francs sont accordés à des Caisses affiliées ainsi que plusieurs avances à des collectivités de droit public (communes, etc.).

3. Le directeur Edelman présente un rapport détaillé sur la situation des Caisses affiliées et des Fédérations ainsi que sur l'activité de révision.

4. M. J. Roos, directeur de la Caisse centrale, commente le bilan au 31 octobre 1971, de 1189 millions de francs. Pour les dix premiers mois de l'année, les dépôts des Caisses affiliées ont augmenté de 112 millions de francs.

5. Les comptes annuels de l'Economat, arrêtés pour la première fois au 31 octobre et englobant ainsi 13 mois d'activité, sont adoptés. Durant ce laps de temps 14 654 colis, d'une valeur facturée de fr. 873 353.85, ont été expédiés à des Caisses affiliées, ce qui correspond à une moyenne de 50 paquets d'une valeur de 3000 francs par journée de travail effectif. Le bénéfice net de ce service est affecté entièrement à la propa-

gande en faveur des Caisses affiliées ainsi qu'à l'alimentation du compte destiné à la couverture des frais du séminaire coopératif Raiffeisen.

6. Afin de maintenir une saine relation entre les fonds propres et la somme du bilan, en forte progression, le capital social de la Caisse centrale est augmenté de 34 à 41 millions de francs. La répartition entre les Caisses affiliées interviendra au prorata de la somme de leurs bilans.

7. Le conseil d'administration promulgue un nouveau « Règlement d'administration de la Caisse centrale » régissant l'activité de ce Département et délimitant de façon précise les tâches et les compétences des divers organes : conseil d'administration, commission de direction et direction.

8. Le conseil d'administration procède aux nominations suivantes, avec effet à partir du 1^{er} janvier 1972 :

MM. Bodinoli Enrico
Gouvernon Gabriel
Muller Pierre
Stadelmann Théo
Wäschle Curt

sont nommés fondés de pouvoir.

Mlle Verena Bauer
MM. Cudré Armand
Gillioz Marcel
Ineichen Léo
Rampa Roberto
Wenk Bruno

deviennent mandataires commerciaux avec droit de signature collective à deux.

Le coin du français

Faut-il brûler le « Larousse » ?

Un trop aimable correspondant, que les problèmes de la langue — bravo — ne laissent pas indifférent, m'adresse la lettre suivante :

« Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très sincèrement pour votre « Coin du français » qui est certainement l'une des rubriques les plus captivantes de notre « Messager » (Que - pp - et ses excellents collaborateurs me pardonnent !). Nous avons tous besoin de ces cours de répétition qui, je l'espère, feront désormais partie de l'agenda perpétuel de notre journal.

» Je suis également attentivement les articles concernant notre langue paraissant dans d'autres journaux. C'est la raison pour laquelle je prends aujourd'hui la respectueuse liberté de soumettre à votre appréciation un jugement porté récemment par un quotidien de Suisse romande sur le « Larousse », dans

le cadre d'explications données à propos de l'expression « tout d'abord ». Je cite :

« Vous me direz peut-être que le PETIT LAROUSSE établit une distinction entre « d'abord » : « en premier lieu », « avant tout », et « tout d'abord » : pour commencer. Où donc est la différence ? Le « Petit Larousse » s'est donné beaucoup de mal pour peu de chose. Que ce me soit une occasion nouvelle de vous mettre en garde : ce dictionnaire des familles n'est nullement une autorité ; il se borne à enregistrer tout, y compris les tournures populaires, sans toujours préciser qu'elles devraient être réservées à l'usage oral.

» Sans émettre d'opinion sur le fond du « problème Larousse » ainsi posé, un passage m'a consterné : ce dictionnaire des familles n'est nullement une autorité. (C'est moi qui souligne.)

» Voilà un nouveau château de cartes qui s'effondre. Je croyais jusqu'ici que ce bon « Larousse » avait été harmonisé, à l'époque, avec le Dictionnaire de l'Académie française et j'ai gardé de mes lointaines études le souvenir d'une affirmation professorale : Larousse = Académie. Avais-je, une fois de plus, mal compris, ou bien qu'en est-il exactement ?

» Accablé d'une opiniâtre maladie helvétique, le prétendu bilinguisme, j'avais toujours inculqué jusqu'ici à mes interlocuteurs d'outre-Sarène que le Français ou le Suisse romand pouvait en tout temps s'en référer à une autorité en la matière : l'Académie française et son « Larousse » ou du moins le dictionnaire correspondant à ses vues. On sait que nos amis Suisses alémaniques sont de véritables virtuoses de la langue maternelle : ils transforment au besoin un adjectif en substantif, inversent et renversent leurs phrases au gré de la température, du tempérament ou que sais-je. Et lorsque l'on se réfère au « Duden » — qui est un peu « leur » « Larousse » — on nous répond que « Duden c'est Duden et Frankenstein c'est Frankenstein ». Le sentiment de sécurité que j'éprouvais jusqu'ici en me référant à « mon » « Larousse » s'est envolé. Quelle est votre opinion et dites-moi quel est, pour le français, le dictionnaire ou l'ouvrage faisant autorité ?

» Je suis convaincu que votre réponse intéressera tous les lecteurs de ce journal et je prie le rédacteur de vous transmettre cette lettre, ne connaissant pas votre adresse personnelle. »

J. D., à C.

Le problème qui se pose est donc le suivant : peut-on se fier au « Larousse » ? Ce dictionnaire « des familles » est-il vraiment digne de confiance ? Ou, comme le prétend l'auteur de l'article auquel mon correspondant fait allusion, le « Larousse » ne jouit-il d'aucune autorité ?

D'abord quelques considérations générales s'imposent. Le dictionnaire « Larousse » veut être un tableau, un reflet exact de l'usage, le « miroir vivant de notre langue ». Il enregistre les mots et les acceptions nouvelles, mais sans en juger du bien-fondé. Quelle est alors l'autorité du « Larousse » ? Je répondrai prudemment : cela dépend ! Je m'explique. Si vous écrivez un article littéraire, si vous êtes appelés un jour à prononcer un discours devant l'Académie française, si vous voulez vous exprimer en un français qui devra passer à la postérité, ne vous en tenez pas uniquement au « Larousse ». Mais, si vous rédigez simplement un compte rendu, écrivez une étude commerciale, économique ou... même un article destiné à paraître dans le « Messenger », le « Larousse » vous suffira. En deux mots, le « Larousse » se réfère à l'usage et pas nécessairement au *bon usage*.

En ce qui concerne le *bon usage*, consultez *Littre*, l'*Académie française* et surtout *Robert* que tout le monde connaît.

Mais le « *Littre* » a paru au siècle dernier. Ouvrage remarquable, il est naturellement vieilli et ne suffit plus à notre époque.

Quant au dictionnaire de l'Académie française, il tient compte — mais prudemment — de l'évolution de la langue française et, bien que très conservateur, il admet de nouvelles acceptions et certains mots nouveaux quand ils lui paraissent entrés dans le *bon usage*. Sa commission permanente de rédaction s'efforce de le mettre « à la page » et on a même parfois l'impression qu'elle brûle occasionnellement les étapes ! C'est ainsi qu'elle vient, selon une nouvelle d'agence lancée ces dernières semaines, de retenir les termes de « culot » et de « culotté » que seul le « Larousse » enregistrait jusqu'à présent

et qui paraîtront dans la prochaine édition. Les puristes se voileront la face !

Sans aucun doute, le meilleur dictionnaire actuel, celui qui rend les plus grands services est le *Grand Robert* (6 volumes). C'est une sorte de « *Littre* » moderne qui est fondé sur le français des meilleurs écrivains classiques et contemporains. Son autorité est de plus en plus reconnue.

Cher correspondant ! Ne brûlez donc pas votre « Larousse » ! Pour votre usage quotidien et si vous avez l'esprit un peu critique, il vous rendra encore d'immenses services... malgré ses faiblesses ! Mais soyez prudent et, en cas de doute, consultez « Robert » et... une bonne grammaire !

Ov

Caisse d'épargne CCM pour caissiers, caissières et autres employés des Caisses affiliées

Lors de l'assemblée des délégués de 1971, le président d'une Fédération romande a rappelé à un auditoire particulièrement attentif l'existence d'une institution sociale créée tout spécialement à l'intention de nos fidèles gé-

la Caisse d'épargne CCM pour le personnel des Caisses affiliées.

Il a relevé à cette occasion que 5 Caisses seulement, sur les 60 que compte ce groupement, faisaient partie de cette institution. Même si l'on tient compte des quelques fonctionnaires à plein temps, faisant partie de la Caisse de retraite de l'Union suisse, ce tableau de chasse n'a rien de bien imposant.

Les salaires et indemnités des caissiers étant fixés en fin d'année ou au début du nouvel exercice, le moment de recommander cette institution à l'attention de nos dirigeants est donc particulièrement propice.

Fondée en 1967, elle a été tout spécialement créée à l'intention des fonctionnaires qui, pour différents motifs (salaire, âge, etc.) ne peuvent pas — ou plus — adhérer à la Caisse de retraite de l'Union suisse.

Nous reproduirons tout d'abord dans ses grandes lignes notre circulaire de mars 1967 adressée à toutes les Caisses affiliées.

« Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le règlement d'une caisse d'épargne pour caissiers et autres employés de nos Caisses. Approuvé par les organes dirigeants de l'Union, il a pris force juridique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1967.

» En créant cette Caisse d'épargne CCM, nous pensons avoir fait droit à un désir maintes fois exprimé. Aussi, espérons-nous que les coopératives affiliées feront un large usage de cette nouvelle institution qui leur permettra désormais de constituer pour leur caissier (ou employé) un certain capital — même modeste peut-être — qu'il pourra toucher au terme de nombreuses années souvent de bons et loyaux services.

» Primitivement, nous pensions confier la gérance de ces comptes d'épargne aux Caisses directement intéressées. Cette solution ne peut malheureusement être retenue si l'on veut pouvoir revendiquer l'exonération fiscale pour ces montants. Nous avons en effet soumis ce règlement pour préavis à l'Administration fédérale, ainsi qu'à toutes les Administrations cantonales des contributions. Or, pour obtenir l'exemption fiscale pour les versements et avoirs de la caisse d'épargne CCM, plusieurs conditions nous ont été imposées ; elles sont toutes ancrées dans le présent règlement. L'une ou l'autre des dispositions, qui ne manquera pas peut-être de paraître étrange, a donc sa justification. Dans cet ordre d'idées, nous mentionnerons p. ex. la clause stipulant que la Caisse de crédit mutuel ne peut être elle-même l'organisme titulaire des droits et obligations de la caisse d'épargne CCM. Nous avons choisi une autre personne juridique, en l'occurrence la Caisse de retraite de l'Union pour ne pas avoir à instituer une nouvelle fondation ou coopérative. Les contributions devront être virées à la fin de chaque exercice à la Caisse de retraite qui en assumera la gérance ultérieure. En l'absence de proches parents, la somme des versements effectués par la Caisse de crédit mutuel sera affectée à un fonds de prévoyance spécial. Comme nous tenions tout particulièrement à l'exonération fiscale d'avoirs destinés à un but social, nous avons souscrit à toutes ces conditions. Nous voudrions pourtant souligner que ce capital ainsi accumulé reste absolument distinct de la fortune de la Caisse de retraite et qu'il ne lui échoit en aucun cas. La Caisse de retraite est néanmoins prête à bonifier un taux de faveur aux avoirs de cette caisse d'épargne CCM. »

Les versements à la Caisse d'épargne doivent atteindre 8 % au moins du salaire annuel. Le comité de direction et le conseil de surveillance statuent en commun sur le

montant des contributions à payer et leur répartition entre la Caisse et l'assuré. Le montant à la charge de la Caisse, qui ne peut être inférieur à la moitié de la contribution totale, ne doit cependant pas dépasser 8 %.

Tous les versements bénéficient de l'intérêt de faveur dont il est fait mention dans la circulaire citée ci-dessus. A l'instar d'une assurance vieillesse et survivants, cette Caisse d'épargne constitue un fonds de prévoyance dont les avoirs sont réservés exclusivement à l'assuré et à ses proches. L'ayant droit ne peut donc ni les céder, ni les mettre en gage.

Le montant total des contributions de l'assuré et de la Caisse de crédit mutuel, y compris les intérêts capitalisés, est versé au bénéficiaire dès que celui-ci se démet de sa charge, à moins que la ou le fonctionnaire en question ne démissionne, respectivement avant 60 ou 65 ans révolus. Dans ce cas, la contribution de la Caisse n'est payée qu'au moment où cet âge est atteint. En cas de décès, le capital échoit au conjoint survivant et aux enfants.

Le secrétariat de l'Union suisse se fera un plaisir de donner tous les renseignements complémentaires désirés. Les quelques indications ci-dessus ne reproduisent naturellement pas en entier le règlement de cette Caisse d'épargne qui sera également remis aux personnes qui en feront la demande.

- pp -

Communications du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels

Nous nous permettons — une dernière fois — de rappeler à Mesdames les gérantes et à Messieurs les gérants que le bilan 1971, accompagné de tous les extraits, doit être remis à l'Union au plus tard le

1^{er} mars 1972.

Les gérantes et gérants qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour cette date sont instamment priés d'en informer à temps l'Office de revision.

Les comptes sont examinés dans leur ordre d'arrivée et retournés dans le plus bref délai possible. Prière de nous accorder au moins 15 jours si les convocations doivent être imprimées. A cette époque de l'année, les imprimeurs et nos différents services, sont surchargés de travail. Merci.

- pp -

Plaisir de lire

Amélioration sensible du pouvoir d'achat de M. Tout-le-Monde en République fédérale allemande (RFA)

A entendre les commentaires au marché ou dans les grandes et petites épiceries, « c'est affreux, ma chère, comme tout est cher, c'est si cher que cela devient tout simplement trop cher ». Un petit coup de menton énergique souligne que l'on ne jouera pas éternellement avec le feu.

Une fois de plus, notre pays, doit occuper, dans ce secteur également, une place spéciale. En RFA, par exemple, la situation est bien différente. Dans la course annuelle du renchérissement et de la hausse des salaires, il paraît que c'est cette dernière qui a pris le mors aux dents. Cette constatation n'est pas faite par un sordide employeur ou un syndicaliste insatiable. C'est l'opinion d'une personnalité de premier plan, qui doit connaître son sujet. En effet, dans une étude parue dans une revue allemande, M. Schiller, ministre des Finances et de l'Economie, a tiré quelques comparaisons entre les heures de travail que doit fournir en 1950 et en 1970 un ouvrier de l'industrie pour acquérir certains biens.

Il y a 20 ans, M. Tout-le-Monde germanique devait consacrer le gain de 3946 heures pour devenir propriétaire d'une « Coccinelle » — en français « Wéwé » ou VW. L'an dernier, 787 heures suffisaient. Même si la différence n'est pas aussi prononcée, elle est également de taille pour toute une série de biens de consommation.

— Pour 1 kg de pain il ne faut plus que 13 minutes, contre 23 en 1950.

— Pour 1 kg de sucre 11 minutes au lieu de 58.

— Pour 5 kg de pommes de terre (plat national outre-Rhin) 18 minutes au lieu de 37.

— Pour 1 kg de côtes de porc à peine 1 h. 30 au lieu de 4 h. 30.

— Pour 1 kg de beurre 1 h. au lieu de 4 h. et

— pour 1 kg de café 2 heures au lieu de 22 h. 30.

Où est la Suisse qui dressera une statistique semblable pour notre pays ? Elle nous permettrait certainement de tirer d'intéressantes conclusions.

Clearing bancaire

Le chiffre d'affaires, dans sa forme simple, du seul secteur « clearing bancaire » de 200 banques suisses comptant 1319 succursales et points de contact dans 510 localités, a été de 1700 milliards de francs en 1970. Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les opérations traitées directement entre les succursales des grandes banques ainsi que celles des banques cantonales qui ont à disposition leur propre office central de compensation à Zurich.

Début d'une certaine saturation

Les entreprises spécialisées dans la construction de routes d'un grand pays voisin ont licencié environ 10 % de leur personnel de juin à août 1971. Les bulletins de commande en portefeuille assureraient 2,2 mois de travail en moyenne. A fin août, des machines et machines-outils, représentant un capital de 650 millions de francs suisses, étaient immobilisées sur les chantiers. Enfin, 4,7 % des entreprises annoncent qu'elles sont absolument sans commande.

Renchérissement dans le monde

Dans les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) les taux de renchérissement, à la fin du premier semestre de 1971, avaient oscillé entre 2,5 et 12,2 % par rapport au niveau constaté à la même époque de l'année précédente.

En tête du peloton, nous trouvons le Portugal (12,2 %), suivi de la Turquie, de la Grèce, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, avec 10 % ou plus. Le groupe de queue est formé par la République fédérale allemande (5 %), le Luxembourg, les Etats-Unis, l'Autriche, la Belgique, l'Islande et le Canada (2,5 %). Soucieuse de sa bonne réputation de grande dame la Suisse tient le juste milieu : 6,6 %.

Quel est le pays le plus riche en automobiles ?

Toujours selon OCDE : par rapport au nombre d'habitants, c'est aux Etats-Unis que circulent (ou stationnent...) le plus d'automobiles. On y a compté en 1970 433 voitures particulières pour 1000 habitants. La Suède vient en second rang avec 286 voitures seulement et la Grande-Bretagne en fin de colonne (211). Ici aussi, la Suisse tient discrètement son rang : on y comptait en 1970 221 voitures pour 1000 habitants.

- pp -



Jeunes plants forestiers et arbustes
vous aident à résoudre quelques problèmes.

Jeunes plants forestiers et arbustes
présentent bien et ne coûtent pas beaucoup.

Jeunes plants forestiers et arbustes
sont livrés avantageusement par la

Pépinière forestière Stämpfli,
3054 Schüpfen. Tél. (031) 87 01 39.



Un homme averti en vaut deux

Toujours les agressions à main armée

Le 13 novembre dernier, une agence de presse autrichienne relatait les péripéties d'un vol à main armée contre une Caisse Raiffeisen du district de Bludenz, dans le Vorarlberg. Raflant tout l'argent rangé dans le tiroir-caisse et le coffre-fort, ouvert, lui aussi, durant les heures de guichet, les malfaiteurs s'emparèrent d'une somme de 300 000 schilling autrichiens (env. 50 000 francs). Fort heureusement, il n'y eut pas de blessés. Le communiqué de presse, repris par de nombreux journaux suisses, se terminait par la laconique constatation : « *Il s'agit de la troi-*

sième agression, en l'espace de 6 mois, contre une Caisse Raiffeisen du Vorarlberg. »

A bon entendeur, salut !

En Suisse, le nombre de Caisses qui possèdent un immeuble à leur usage exclusif ou qui louent un appartement entier pour y aménager leurs bureaux, augmente constamment. Les impératifs de la publicité moderne exigent non seulement l'énoncé de la raison sociale dans les annonces et prospectus, mais encore l'adresse exacte, avec indication, au besoin, de la rue, du numéro du bâtiment, etc., ainsi que l'apposition, sur la façade, d'une enseigne lumineuse ou du moins visi-

ble à grande distance déjà. L'inconvénient de rendre le malfaiteur de passage attentif à l'existence d'un des objets de son éternelle convoitise constitue en quelque sorte la rançon du progrès. C'est à ces Caisses que sont tout d'abord destinées les instructions données à l'époque par l'Office d'information de la police municipale de Zurich, qui est la grande centrale suisse pour la protection contre les crimes. Il s'est donné pour but de rechercher les possibilités d'auto-défense et de les faire connaître à tous les intéressés. Adaptées aux circonstances particulières à chaque Caisse, ces instructions sont susceptibles de rendre service aux dirigeants et aux gérants de toutes nos coopératives.

Voici donc quelques passages caractéristiques d'une brochure éditée en 1966 déjà :

1971: année record sur le marché des émissions

(cb) 1971 fut, dans tous les domaines, une année extraordinaire pour le marché suisse des émissions. En effet, pour chaque type d'émission, des montants records furent atteints. La demande qui s'est manifestée par des emprunts obligataires sur le marché suisse fut, avec 3,8 milliards de francs environ, près de deux fois supérieure à ce qu'elle était au cours des années qui précédaient 1967. Le volume net des emprunts émis par des débiteurs suisses en 1971, représente un montant égal à celui des six années, 1957 à 1962, prises ensemble. Le volume des emprunts émis par l'Etat, les cantons et les communes s'est accru dans une proportion particulièrement remarquable. Cette demande de capital du secteur public a sa source dans la croissance des investissements destinés à l'infrastructure et dans le gonflement des dépenses qu'impose la protection de l'environnement. Mais les entreprises industrielles suisses s'orientent également de plus en plus vers le financement par le marché des capitaux. Les emprunts de 100 millions chacun qu'ont émis Alusuisse, Sandoz et Brown Boveri viennent en témoigner éloquemment. Des émissions de cet ordre de grandeur sont une nouveauté pour la Suisse. Si des sommes de cette importance pour des emprunts sur le marché intérieur ont pu être atteintes, on le doit en premier lieu à la nécessité dans laquelle se trouvent les caisses de pension de placer leurs capitaux. Avec la prochaine mise en place du deuxième pilier de la prévoyance-vieillesse, il faut s'attendre, pour les prochaines années, à une forte croissance de la fortune et par voie de conséquence des placements que ces institutions seront amenées à faire et qui viendront se déverser en premier lieu dans des emprunts de débiteurs suisses, dans des immeubles ainsi que sur le marché hypothécaire.

Le volume net de la demande qui s'est manifestée sur le marché des capitaux par

des emprunts étrangers en francs suisses a représenté, avec environ 2 milliards, un volume double de celui des années passées. Il faut encore ajouter que le volume de ces « Private Placements » in « Notes » dont on a beaucoup parlé, s'est avéré représenter le double de la somme des emprunts étrangers émis publiquement. Ce fait montre bien que la Suisse peut à bon droit être considérée à nouveau comme un des marchés internationaux de capitaux dont la capacité d'absorption est la plus forte. Les émissions étrangères sont considérées par les autorités monétaires comme une ventilation bienvenue du marché, qui permet le rapatriement à l'étranger de capitaux qui s'étaient introduits chez nous à l'occasion de désordres monétaires et dont la présence est jugée peu désirable du point de vue de la politique conjoncturelle.

La somme totale des augmentations de capital auxquelles ont procédé les sociétés par actions se révèle être, avec environ 1 milliard de francs, deux fois supérieure à ce qu'elle était au début des années 60 qui étaient pourtant caractérisées par un boum du marché des actions. Même en ces temps de désordres monétaires, la confiance en un développement harmonieux de l'industrie suisse a également trouvé son expression dans un climat qui, avec des cours bien soutenus, est favorable à des augmentations de capital.

Pris dans son ensemble, le volume net de la demande qui s'est manifestée sur le marché suisse des capitaux par des emprunts publics (sans tenir compte des Private Placements), représente avec environ 6,8 milliards de francs presque le double du volume de l'année dernière. Même si, du fait des désordres monétaires, 1971 était une année particulière, ce résultat peut être considéré comme une preuve significative de l'importance de la Suisse comme place financière.

Vol dirigé contre un établissement financier

Parmi toutes les possibilités de sécurité existantes, la plus grande attention doit être accordée à la protection des guichets contre les balles. Les guichets des petites banques (jusqu'à environ 6 guichets), des filiales et des bureaux de change, et, en général, partout où il y a peu de personnel, sont particulièrement exposés. Pour les bureaux de change, en particulier au voisinage des frontières, il est recommandé de prévoir une installation complète en verre réfractaire aux balles. Une superstructure des guichets faite en verre réfractaire aux balles jusqu'au plafond, avec de petites ouvertures de guichet, donne la meilleure protection et n'entrave pas du tout le trafic avec la clientèle. Des ouvertures de guichet en forme de T renversé se sont révélées très efficaces. Si elles sont sans pare-balles, ces ouvertures ne devraient pas mesurer plus de 5 cm pour la partie verticale et 10 cm de haut pour la partie horizontale. Si les pare-balles existent, elles peuvent alors être un peu plus grandes. La protection en verre réfractaire aux balles doit avoir une hauteur d'environ 2 m 30 — à partir du sol, guichet-banque compris — si le plafond est plus haut, une protection contre l'escalade est nécessaire, par ex. des semelles de verre ou un treillage. De même, si l'ouverture du guichet est trop vaste, elle doit être grillagée afin d'empêcher un franchissement éventuel. Les échanges d'argent peuvent s'effectuer au moyen d'un tiroir spécial, incorporé à la banque. La zone des guichets ne doit pas pouvoir être contournée ; toutes les portes qui y accèdent doivent être massives et se ferment seules ; pas de poignée, seule une clé de sécurité permet d'y pénétrer. Si elles ne sont pas transparentes, y prévoir un œil-espion ou un guichet de faible dimension. Pour l'appel au secours, ces locaux doivent disposer d'installations de déclenchement d'alarme (en liaison directe avec la police, dans les endroits où elle dispose de postes permanents ; au moyen de sirène, pour les autres endroits) mais avec en tous les cas une liaison téléphonique rapide. Si elles sont en verre-silicate contreplaqué d'une épaisseur de 25 mm, les protections peuvent être considérées com-

me sûres. Pour les autres matériaux, tels que acier, bois, matière artificielle, il y a lieu de se renseigner dans chaque cas auprès des instances compétentes. L'action défensive de ces diverses précautions sera indubitablement renforcée par l'application des recommandations suivantes considérées comme exigences minima de sécurité technique et valables surtout pour les guichets sans protection :

1. Le hall des guichets ne doit pas être en contact direct avec la rue ou l'extérieur (installation d'une porte intermédiaire ou tournante) et sous le regard permanent du personnel.
2. Les stores des guichets doivent être descendus aussi bas que possible afin d'échapper aux regards du dehors.
3. L'argent indispensable doit être tenu dans un coffre se fermant à clé.
4. Les coffres-forts doivent être à l'abri des regards de la clientèle et être fermés à clé.
5. A l'heure de l'ouverture des caisses, toutes les voies secondaires d'accès doivent être fermées à clé.
6. Les grosses sommes — les salaires, par ex. — ne doivent pas être délivrées au guichet, mais discrètement dans les locaux séparés.
7. Lors du bouclage, faire preuve d'une prudence accrue. Toutes les voies d'accès doivent être fermées.
8. Avant la clôture, contrôler toutes les portes et fenêtres et assurer les ouvertures des guichets ; veiller à ce qu'aucune personne non autorisée ne se cache dans l'immeuble.
9. Observer attentivement les personnes douteuses rôdant aux alentours de l'établissement et aviser la police au besoin.
10. Tout appareil téléphonique doit être muni du numéro d'appel de la police, du plus proche médecin et du service de sauvetage (sanitaire).
11. Tous les ayants droit doivent connaître les installations d'alarme et leur fonctionnement.
12. Contrôler régulièrement les installations d'alarme. En discuter avec la police locale. Le voisinage doit être informé de l'existence de ces installations.
13. Ne jamais laisser les clés aux portes, en raison du danger d'être enfermé par les voleurs.
14. L'introduction de visiteurs hors des heures d'ouverture constitue toujours un danger.

Les employés dans l'immeuble doivent se montrer très prudents envers les visiteurs (déclencher l'éclairage extérieur, chaînes de sécurité aux portes d'appartements, petits guichets de conversation). Cet avertissement est particulièrement valable pour les petits établissements financiers et ceux de la campagne.

Ces conseils intéresseront en premier lieu les Caisses qui ont pignon sur rue. Adaptés aux circonstances, ils pourront cependant être mis à profit par la plupart de nos Caisses Raiffeisen. L'Union se met toujours à l'entière disposition des dirigeants et des gérants qui ont des problèmes d'installation à résoudre.

- pp -

Déséquilibre de la structure fiscale suisse

Les derniers résultats (provisoires) dont on dispose indiquent que les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes se sont élevées en 1970 à 16,28 milliards de francs. Cela représente une augmentation considérable par rapport à l'année précédente puisqu'elle atteint 1,86 milliard ou 12,9 %.

Les recettes fiscales accusent d'ailleurs dans notre pays depuis quelques années une croissance nettement plus forte que celle du produit national brut (valeur totale des biens et services produits par notre économie). En d'autres termes, le fisc suisse devient toujours plus gourmand puisqu'il absorbe une part sans cesse accrue de la richesse nationale : ainsi, la proportion de l'ensemble des impôts par rapport au produit national brut a passé de 15 % en 1960 à plus de 18 % en 1970. En l'espace de dix ans, les recettes fiscales totales ont pratiquement triplé alors que la part du fisc dans le produit national a progressé d'un quart environ.

Si l'on revient à la période 1969-1970 et que l'on analyse l'évolution des deux différents genres d'imposition on constate que les impôts sur le revenu et la fortune (directs) ont fourni l'année dernière 10,82 milliards de francs, soit 15,1 % de plus que

l'année précédente : ils ont donc non seulement dépassé pour la première fois la limite des 10 milliards mais encore enregistré un taux d'accroissement extrêmement fort. En revanche, avec un montant total de 5,46 milliards, les impôts de consommation (indirects) ainsi que les droits de douane ont accusé une progression de 8,7 % seulement.

Ces chiffres montrent que la part des impôts directs dans le total des recettes fiscales de la Suisse continue de s'accroître : elle a atteint 66,5 % en 1970 alors qu'elle ne s'élevait qu'à 61,8 % en 1960. Inversement, la part des impôts indirects (y compris les droits de douane) est tombée durant la même période de 38,2 à 33,5 %.

Il se manifeste donc en Suisse un grave déséquilibre entre les deux genres d'imposition. Certes, le nouveau régime des finances fédérales apportera une certaine correction à cette tendance, mais il ne permettra pas d'assainir réellement et à long terme notre structure fiscale. L'ensemble du problème de la fiscalité devra bien, dans ces conditions, être revu tôt ou tard dans notre pays, d'autant que la tendance générale à l'étranger est toujours plus à un renforcement de l'imposition indirecte.

(PAM)

Bâle, place de foires

Le nouveau calendrier des foires bâloises

La ronde des foires commence tôt dans l'année à Bâle. Du 3 au 12 février 1972, les halles du rez-de-chaussée ont été occupées par la 3^e Foire internationale de la manutention, IFM, suivie du 9 au 19 mars 1972 dans la halle 8 de la 13^e Foire suisse d'art et d'antiquités qui ces dernières années se tenait à Berne.

La 56^e Foire Suisse d'Echantillons, le centre de pulsation de la vie économique du pays et le principal événement de l'année des foires bâloises, aura lieu du 15 au 25 avril 1972. Avec de nombreuses nouveautés importantes, elle se place nettement sous le signe de l'ouverture au marché européen.

La 3^e Exposition internationale du fil métallique, qui se tiendra du 30 mai au 3 juin 1972, est uniquement destinée aux professionnels. Du 6 au 10 juin 1972, une autre foire spécialisée lui succédera : le 2^e Salon international de l'emballage, *Swisspack*. Puis ce sera, du 22 au 26 juin 1972 — organisé pour la première fois dans les halles 10 à 13 — le 3^e Salon international d'Art, ART 3'72, consacré à l'art du XX^e siècle.

Du 3 au 5 septembre 1972, la 7^e Exposition internationale spécialisée en quincaillerie, outillage et arts ménagers, *Interferex*, ouvrira la saison des foires d'automne. Accompagné de l'important congrès professionnel « Interfinish », le 3^e Salon international des traitements de surfaces, *Surface*, aura

lieu du 6 au 12 septembre. Sous la désignation « *Hitfair* », la 2^e Foire d'information et de vente pour les jeunes entre dans la ronde du 23 septembre au 1^{er} octobre 1972.

L'année bâloise des foires atteint un autre point culminant avec *Nuclex*, la 3^e Foire internationale des industries nucléaires qui — combinée avec des Journées d'information — soulignera une fois de plus, du 16 au 21 octobre 1972, l'importance de Bâle comme place de foires. Avec une foire nouvellement créée, la Foire suisse du meuble, qui est fixée du 16 au 20 novembre 1972, se clôture le cycle des manifestations du calendrier particulièrement riche des foires bâloises.

FK-D/fj

Aux annonceurs éventuels

Avec ses 12 000 abonnés dans toutes les régions de Suisse romande, « *Le Messenger Raiffeisen* » n'est pas la puissante « *Julie* » de Lausanne, de Genève ou d'ailleurs, évidemment.

Mais, c'est déjà un support de publicité intéressant.

Pour tous renseignements s'adresser directement à Annonces Suisses S.A. à Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales.

La minute de réflexion

Après un caractéristique licenciement

L'annonce de la fermeture d'une fabrique de chaussures des environs de Zurich a soulevé des nuages de poussière, apparemment disproportionnés, surtout pour ceux qui ne sont pas touchés personnellement, avec le licenciement de 130 employés qui seront obligés de quitter leur place de travail. Même s'il est relativement aisé aujourd'hui de trouver un nouveau poste bien rétribué, pour les plus âgés spécialement, ce recyclage posera des problèmes ardues et douloureux. Quitter la localité où l'on a vécu durant 20 ou 30 ans, s'adapter aux conditions d'un travail et d'un voisinage nouveaux, tout cela n'ira pas sans efforts et sacrifices personnels.

Ce qui a donné une importance toute spéciale à cet événement ce sont les conditions dans lesquelles il s'est produit. Un changement de structure était intervenu l'an dernier dans cette maison qui céda une participation décisive à une firme allemande. On est facilement enclin, à l'heure actuelle, à trouver normaux ou naturels ces regroupements financiers, apparemment inévitables même, sans trop se soucier des conséquences qu'ils peuvent entraîner à leur suite. Ce que quelques-uns seulement craignaient (ceux qui seront toujours soupçonnés de pessimisme non fondé !) s'est produit. Après avoir sans doute refait tous les calculs, la direction de cette fabrique a fait une découverte qu'elle explique de la manière suivante dans un communiqué de presse :

« La production de biens de consommation qui demandent un travail intensif, comme les chaussures, n'est pas indiquée en Suisse et notamment dans la région de Zurich. Ce sont avant tout la situation très précaire sur le marché du travail et les frais qui en découlent qui influencent de manière négative la production en Suisse. Il s'est ainsi révélé nécessaire de transférer une telle production dans un autre pays plus favorable du point de vue des frais. »

Ah ! qu'en termes choisis ces choses sont dites, s'écrierait Molière.

Plus prosaïquement elles pourraient être exprimées ainsi :

La situation du marché suisse du travail en général, et zurichois en particulier, dont l'anémie est encore aggravée par une néfaste politique de débauchage pratiquée par certains milieux, les salaires élevés et les frais généraux en constante augmentation, ont élargi à tel point l'écart existant entre le coût « suisse » de production de ces biens et celui de la concurrence (ou maison sœur) étrangère que nous nous voyons dans l'obligation de transférer la fabrication de ces chaussures dans un autre pays.

Notre intention n'est pas de critiquer les traitements des ouvriers de la maison zurichoise victime de la conjoncture, bien au contraire. Ses salariés ont droit, eux aussi, aux allocations habituelles de renchérissement ainsi qu'aux augmentations normales du salaire de base. Mais, dès qu'une telle

entreprise est en quelque sorte associée, ne serait-ce que dans le domaine financier, avec une maison étrangère, ses dirigeants sont tout naturellement amenés à faire des comparaisons. Dans le cas précis, à leurs yeux, la confrontation des facteurs du coût de la production n'a pas été à l'avantage de la fabrique suisse. Ce qui est profondément regrettable.

Dans cet ordre d'idées, un hebdomadaire zurichois relevait un autre aspect du problème : notre amour du travail parfait, d'un certain perfectionnisme même, ne serait-il pas aujourd'hui plus nuisible que profitable à certaines branches de notre industrie ? En ce qui concerne les chaussures, la mode exerce une emprise bien plus forte que cela n'était le cas il y a 20 ou 30 ans seulement, époque où la bonne paire de souliers devait, en principe, être ressemelée au moins une fois. Aujourd'hui, « godasses » d'été ou d'hiver doivent être « dernier cri ». Certaines habitudes se sont également profondément modifiées. Ainsi, on accordera la préférence à l'article qui ne coûtera « que » 60 francs, mais devra être renouvelé au bout de 6 mois déjà. Celui de 80 francs, qui pourra être utilisé durant un an ou même plus, sera trouvé trop cher. Tout cela militerait en faveur d'une production à meilleur compte, même si celle-ci doit se faire au détriment de la bienfaisance ou du degré de perfection du travail.

Quoiqu'il en soit, cet événement, lourd de conséquences pour ceux qui sont touchés par ces regroupements, doit, pour nos Caisses également, contenir un enseignement : à la longue, les lois naturelles de l'offre et de la demande ne peuvent pas être impunément ignorées ou transgressées. La petite entreprise ne pourra subsister que si elle est en mesure d'offrir quelque chose de plus, de spécial, que cela soit dans le domaine des prix (chez nous des taux) ou dans celui des prestations de service.

Compte tenu des nouvelles formes introduites au cours des dernières années (élargissement des possibilités de dépôts et de crédits, notamment avec le concours de la Coopérative de cautionnement, comptes salaires, Swiss Cheque, etc.) nous sommes convaincu que nos Caisses Raiffeisen parviendront à l'avenir encore à s'affirmer et à consolider leurs positions pour autant qu'elles parviennent à allier heureusement l'esprit à la matière, à rendre des services qui soutiennent la comparaison avec ceux de la concurrence, très grande et très active aujourd'hui. Ne l'oublions pas : le public est au courant des conditions qui sont appliquées par d'autres établissements.

La question du « coût de la production » — chez nous les frais généraux — doit donc retenir toute l'attention des membres des organes dirigeants. C'est ce que nous nous permettons de rappeler, en tirant la leçon d'un cas précis, de date récente, au moment de l'année où les membres des comités locaux doivent se pencher sur l'épineux problème de la fixation des taux.

- pp -

Communications du service des fournitures

Nouvelles formules d'obligations

Les stocks étant épuisés, nous avons procédé à une nouvelle édition des formules d'obligations de caisse.

L'obtention de conditions avantageuses pour ces formules imprimées sur du papier spécial, offrant le maximum de sécurité que l'on doit pouvoir attendre d'un papier-valleur, est étroitement liée à un chiffre de tirage relativement très élevé. Nous avons donc adopté le même modèle pour les obligations éditées dans les quatre langues nationales.

En ce qui concerne les Caisses romandes, les innovations indiquées ci-après ont ainsi été rendues inévitables :

1. Les obligations ne sont plus livrées en cahiers brochés de 10 ou 20 exemplaires, mais sous forme de feuilles détachées.

2. La souche de contrôle, jusqu'ici vérifiée et signée par le président, a été supprimée. En revanche, ce dernier apposera sa signature à côté de chaque titre inscrit à l'avenir dans un nouveau registre spécial intitulé « Contrôle du président », analogue au carnet de contrôle de l'émission du caissier en usage jusqu'ici et qui devra naturellement être maintenu. Ce livret de contrôle du président sera automatiquement joint à la première livraison de nouvelles formules.

3. La raison sociale entière (avec indication du nom de la localité avant la date d'émission) sera imprimée désormais également.

Ceci implique une commande de 50 formules au minimum. Nous recommanderons même 100 formules, le coût de l'impression supplémentaire étant le même pour 50 ou 100 exemplaires.

4. Les obligations seront pourvues de 8 coupons au lieu de 10. Le système des coupons semestriels a été petit à petit abandonné par la plupart des banques. Par ailleurs, il n'est guère recommandable d'émettre des bons de caisse à plus de 8 ans de terme.

5. L'impression de la raison sociale exigeant un certain délai, nous saurions gré aux caissières et aux caissiers de nous passer leur commande à temps. Un délai de livraison de 3 semaines au minimum devrait nous être accordé.

En bouleversant ainsi certaines habitudes, nous exigeons un petit effort d'adaptation. L'amélioration de la présentation de ces titres, qui sont en quelque sorte de véritables cartes de visite, justifie certainement ces changements.

Nous remercions gérantes et gérants de leur compréhension et espérons que les nouvelles formules leur donneront entière satisfaction.

- pp -

Dix moyens de tuer une association

Dix conseils et dix mises en garde d'un sage d'outre-Manche :

1. N'assistez pas aux réunions.
2. Si vous venez par hasard, arrivez trop tard.
3. Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
4. N'acceptez jamais de poste, car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
5. Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du comité, mais si vous en faites partie, ne faites aucune suggestion.
6. Si le président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'y avez rien appris, ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
7. Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand d'autres membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout cœur et sans arrière-pensée, plaignez-vous que l'association est conduite par une clique pleine de vanité.
8. Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
9. Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
10. Plaignez-vous qu'on ne publie presque jamais rien sur l'objet de votre activité, mais n'offrez jamais d'écrire un article, de faire une suggestion ou de présenter un rédacteur !

Extrait d'un des savoureux « Francs propos » paraissant chaque jour dans le « Pays » de Porrentruy, sous la signature de « LE-FRANC », que tous les Jurassiens et les amis du journal connaissent de longue date...

Swiss chèques 1972

(cb) Afin d'empêcher tout abus, la carte SWISS CHEQUE est renouvelée chaque année. Pour le 1^{er} janvier 1972, les banques ont donc délivré de nouvelles cartes aux titulaires. Les cartes-chèque au millésime 1971 ne sont plus valables. Tous les commerces et entreprises qui acceptent les SWISS CHEQUES ont donc intérêt à contrôler l'année d'émission.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1971

Canton	Effectif à fin 1970	Entrées en 1971	Effectif à fin 1971
Appenzell R.-E.	3	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	3
Argovie	100	—	100
Bâle-Campagne	14	—	14
Berne :			
a) allemand 79 }	152	1	80 }
b) Jura 73 }		—	73 }
Fribourg :			
a) allemand 15 }	75	—	15 }
b) romand 60 }		—	60 }
Genève	35	—	35
Glaris	1	—	1
Grisons :			
a) allemand 43 }	95	—	43 }
b) italien 9 }		—	9 }
c) romanche 43 }		1	44 }
Lucerne	51	—	51
Neuchâtel	34	—	34
Nidwald	5	—	5
Obwald	4	—	4
Saint-Gall	83	—	83
Schaffhouse	4	—	4
Schwytz	14	—	14
Soleure	77	—	77
Tessin	93	4	97
Thurgovie	47	—	47
Uri	18	—	18
Valais :			
a) allemand 65 }	130	—	65 }
b) romand 65 }		—	65 }
Vaud	82	—	82
Zoug	12	—	12
Zurich	10	—	10
	1142	6	1148

Répartition par régions linguistiques

Suisse romande :	349 Caisses	Suisse italienne :	106 Caisses
Suisse allemande :	649 Caisses	Suisse romanche :	44 Caisses

Fondations

Suisse allemande	1 Landiswil/BE
Suisse italienne	4 Preonzo-Moleno/TI
	Pollegio/TI
	Bedano-Gravesano-Manno/TI
	Pura/TI
Suisse romanche	1 Tiefencastel/GR

Communications de la Caisse centrale

PIECES D'ARGENT MISES HORS COURS

Nous référant aux communiqués parus dans les N^{os} 7-8 et 12 de 1971 (juillet-août, page 130, décembre page 201), nous rappelons que les pièces d'argent suivantes doivent être échangées jusqu'au 31 mars 1972 :

- 5 francs (y compris les monnaies commémoratives) des années 1931 à 1967 et de 1969
- 2 francs des années 1874-1967

- 1 franc des années 1875 à 1967
- 50 centimes des années 1875 à 1967.

Le 31 mars (Vendredi-Saint) étant férié dans la plupart des régions du pays, nous recommandons de procéder à cet échange, jusqu'au 29-30 mars au plus tard aux guichets des PTT, des CFF et des succursales de la Banque Nationale Suisse.

A partir du 31 mars — et jusqu'au 30 septembre 1972 — seule la Caisse d'Etat de la Confédération sera habilitée à le faire. Les envois qui lui seront des-

tinés seront remis à la poste jusqu'au 20 septembre 1972 et adressés de la façon suivante :

Caisse d'Etat de la Confédération
Bundesgasse 14
3003 Berne.

Passé ce délai, la Caisse d'Etat ne remboursera plus qu'une fraction de la contre-valeur de ces pièces, selon un barème tarifaire qui sera publié ultérieurement. Ajoutons, enfin, que cet échange n'aura pas lieu indéfiniment non plus.

DEMANDES D'ARGENT A L'UNION SUISSE

Pour tous les employés de banque suisses, la semaine de travail prend fin le vendredi soir. Depuis l'introduction de la semaine de 5 jours, une équipe de collaborateurs dévoués de la Caisse centrale assurait le samedi matin l'exécution des commandes d'argent qui arrivent ce jour-là. Ces heures supplémentaires doivent naturellement être indemnisées. A l'heure actuelle, leur coût n'est plus en rapport avec le nombre effectif d'envois. Nous aimerions, dans ce secteur également, compresser nos frais généraux. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de suspendre désormais tout envoi d'argent le samedi matin.

Nous prions les gérantes et les gérants d'expédier à temps leurs cartes de commande, de façon à ce qu'elles soient en notre possession au plus tard dans le début de l'après-midi du vendredi. Les demandes urgentes peuvent être transmises par téléphone, jusqu'à 16 h. 30 (le vendredi).

Nous remercions gérantes et gérants de leur compréhension.

DISPONIBILITÉS DE LA CAISSE CENTRALE

Les nouveaux dépôts des Caisses affiliées ont été très importants durant les derniers mois de l'exercice 1971. La liquidité dont nous disposons à l'heure actuelle, nous permet d'élargir encore notre activité dans le domaine des prêts et crédits. Nous y ajouterons simplement la réserve suivante : la convention sur la limitation du crédit passée avec la BNS n'arrive à échéance qu'à fin juillet prochain. Néanmoins, nous sommes aujourd'hui en mesure d'accepter de nouvelles demandes, tout spécialement dans les secteurs suivants : avances aux communes, crédits destinés au financement de la construction de logements.

La direction de la Caisse centrale.

In memoriam



Fribourg

† L'abbé Jules Dénervaud, caissier à Bouloz

C'est un Raiffeiseniste convaincu qui vient de disparaître. Depuis quinze ans, l'abbé Jules Dénervaud administrait la Caisse de crédit mutuel de la petite commune fribourgeoise de Bouloz.

Atteint dans sa santé, ce prêtre vénérable s'était retiré dans son village natal. C'est en effet à Bouloz que Jules Dénervaud était né en 1894. Répondant à l'appel de Dieu, il était ordonné prêtre par Mgr Marius Besson, le 10 juillet 1922, après avoir parcouru le cycle de ses études à Saint-Maurice et au Séminaire de Fribourg. L'une des dernières joies de sa vie fut de pouvoir célébrer son jubilé d'or sacerdotal en juillet dernier.

Jeune prêtre, il débuta dans le ministère à Genève, avant d'être nommé curé de Hauteville en 1923.

L'abbé Dénervaud avait son franc-parler qui, peut-être, ne plaisait pas à tout le monde. Mais il avait bon cœur et portait en lui le souci constant du bien de ses paroissiens, de leur bien spirituel, mais aussi de leur bien matériel.

Sur les conseils de M. l'abbé Victor Raemy, curé de Morlon, ardent pionnier de la cause raiffeiseniste dans le canton de Fribourg, le jeune curé de Hauteville fonda en 1924 la Caisse Raiffeisen de cette paroisse dont il fut le premier caissier. Quatre ans plus tard, l'autorité diocésaine lui confiait la paroisse d'Autigny, où il s'intéressa vivement à la Caisse d'épargne de cette localité.

Quand sa santé ne lui permit plus d'assumer les charges du ministère, nous l'avons dit plus haut, M. Dénervaud se retira à Bouloz, dans sa famille.

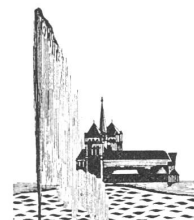
Le poste de caissier était justement à pourvoir. Il fut enchanté de mettre au service de ses concitoyens ses compétences de comptable en acceptant de gérer cette Caisse.

Dès lors « sa Caisse » fut sa vie. Il comprenait à merveille le rôle important de nos modestes banques campagnardes. A ses clients, déposants et débiteurs, il ne ménageait pas ses conseils, toujours marqués au coin du bon sens. Il était assidu aux assemblées annuelles de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen où il aimait retrouver ses collègues. Et, cela va sans dire, il tenait ses livres avec une régularité remarquable. En particulier — et la direction de

l'Union ne me contredira pas — il se faisait un point d'honneur à être l'un des premiers à envoyer à Saint-Gall ses comptes annuels correctement dressés.

Son activité raiffeiseniste se prolongea une quinzaine d'années. Au soir du vendredi 19 novembre, en revenant de la poste, il eut un léger accident qui nécessita son hospitalisation. Tout paraissait aller pour le mieux, quand la mort le frappa, ne lui laissant même pas le temps d'achever une phrase commencée. C'était le 29 novembre. Deux jours plus tard, sous la présidence de Mgr Pierre Mamie, évêque du diocèse, la paroisse de Porsel faisait d'imposantes funérailles à cet homme, qui trouva dans son cœur de prêtre la raison d'être de sa vie de dévouement à son prochain dans l'exercice de son ministère sacerdotal, comme dans son activité de caissier Raiffeisen.

G. B.



Genève

Confignon

† M. Joseph Berthet, président d'honneur de la Caisse de crédit mutuel

Le 22 novembre 1971, une foule d'amis conduisait à sa dernière demeure M. Joseph Berthet, membre fondateur de notre Caisse et dernier survivant de l'équipe qui avait posé les premiers jalons. Raiffeiseniste convaincu, il en fut le président dévoué et apprécié durant 40 années. C'est pendant cette longue période que notre Caisse s'est développée continuellement, soit par l'augmentation de ses membres, soit par l'importance des affaires traitées. Il était fier lorsqu'il nous rappelait les résultats des premiers exercices qu'il comparait avec ceux acquis ces dernières années.

Ses amis du comité n'oublieront jamais les bons moments qu'ils ont passés dans sa maison si accueillante, autour d'une bonne bouteille de vin du terroir qu'il savait faire apprécier.

M. Joseph Berthet s'était beaucoup occupé de sa commune puisqu'il en fut le maire compétent pendant 26 ans. M. René Jollien, maire actuel et vice-président de notre Caisse, rappela au cours de la cérémonie religieuse tous les mérites de cet ami regretté.

L. G.

(Suite en page 36)

*Puisqu'aucun bâtiment n'est terminé
sans une installation temps et son...*

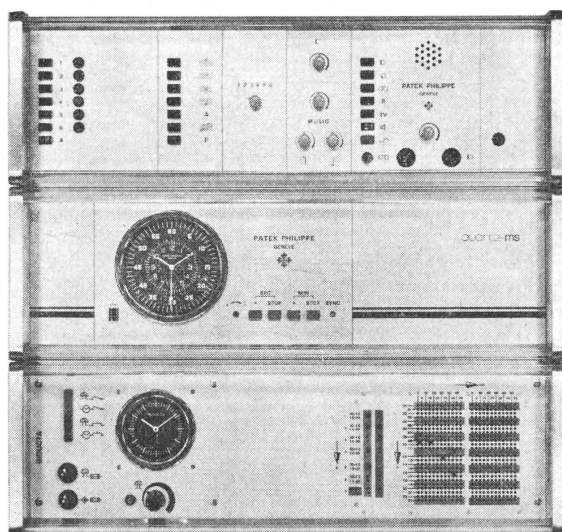
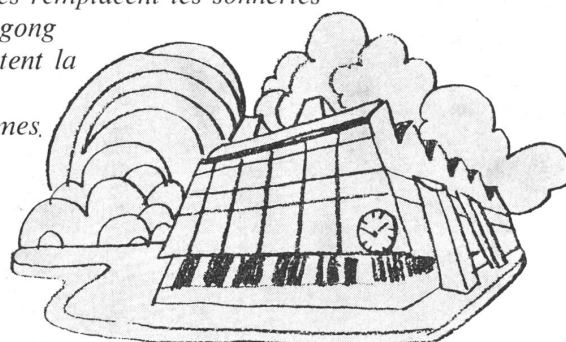
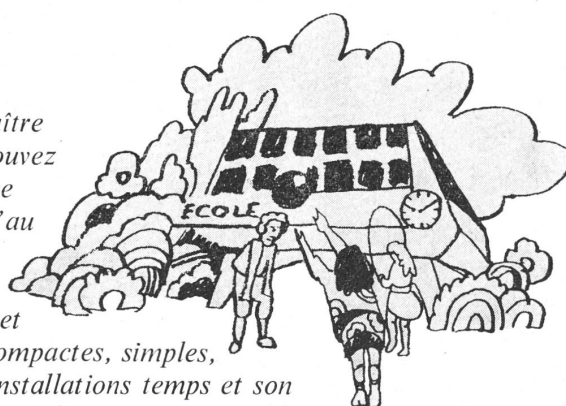
Patek Philippe unit le temps et le son en une seule installation.

*Si vous êtes responsable d'une construction, maître
d'œuvre, architecte... vous pouvez
commander en une fois une
installation complète, jusqu'au
dernier haut-parleur et
à la dernière*

*horloge, à une seule et
même entreprise. Compactes, simples,
économiques, les installations temps et son
Patek Philippe simplifient au maximum les
communications internes, quelle que soit l'importance
du bâtiment. Elles remplacent les sonneries
agressives par un gong
agréable, permettent la
diffusion de musique*

*d'ambiance ou de programmes
éducatifs. Electroniques,
elles fonctionnent de façon*

*entièrement automatique. Nous avons
préparé une documentation complète, que nous serons
heureux de vous adresser. Nos spécialistes
sont à votre disposition pour établir
un devis, sans engagement : nous avons du temps pour vous.*



Centrale temps et son Patek Philippe.

Voici quelques-unes de nos références :
Chocolats Suchard SA à Serrières - NE
Ecole de Meyrin
Hôpital de district de Porrentruy
Kodak SA à Lausanne
Orgamol SA à Evionnaz - VS
Technicum cantonal de Fribourg.

PATEK PHILIPPE 
DIVISION ELECTRONIQUE

39, rue Marziano 1211 Genève 24
Tél. (022) 42 85 40 Telex 27.299



Vaud

Mézières

Série noire

Notre Caisse de crédit mutuel passe vraiment par de dures épreuves ces temps-ci. Le 12 décembre écoulé, on rendait les derniers devoirs à son président Alfred Mamin, enlevé à l'affection des siens et de ses amis à l'âge de 63 ans, après une longue maladie. Il avait succédé au regretté Arnold Duperex en 1968.

En ce début d'année la sinistre faucheuse vient de nous ravir un jeune et très dévoué membre du comité de direction, Edgard Cavin-Martin, décédé pendant son sommeil à l'âge de 54 ans. Entré au comité en 1965 en remplacement de son papa, M. Frank Cavin, notre ami s'était vite fait apprécier de ses collègues pour sa franchise et ses judicieux conseils. Ce départ si soudain a provoqué une émotion intense dans tout le Jorat. Lors des deux cultes funèbres de Mézières et de Vuillens, il appartenait à M. Max Porchet, secrétaire du conseil de surveillance de retracer l'activité féconde, mais hélas beaucoup trop brève, de ces deux chers camarades trop tôt disparus.

A toutes ces familles en deuil nous redisons notre sympathie émue.

R. G.

J.A. 1000 Lausanne 1

Pénurie de logements... Un autre son de cloche

Vaud : un cas particulier à Lausanne

Depuis plusieurs mois, deux appartements HLM ne trouvent pas preneurs sur la place de Lausanne. La régie chargée de louer ces appartements s'est adressée dans le courant du mois de novembre à l'Office communal du logement en ces termes :

« Concerne : Léman 68, Lausanne.

» Messieurs,

» Nous sommes fort surpris que l'appartement sus-indiqué présente de telles difficultés à trouver preneur. En effet, M. X pour des raisons personnelles l'a quitté subitement et nous vous avons demandé de mettre les locaux en priorité de location et de les offrir d'urgence, vu la situation financière de l'ancien locataire, qui est responsable. Or, cet appartement de deux chambres, grand hall meubleable, bain et WC séparés plus cuisine, disposant du chauffage central général et de l'eau chaude générale, placé dans une situation tranquille et un cadre de verdure,

ne trouve pas preneur malgré un loyer de fr. 232.— plus finance de chauffage et d'eau chaude. En plus, pour faciliter la location, nous avons refait les deux chambres, le hall, la salle de bain, et les locaux sont donc parfaitement en ordre.

» Dès lors, nous sommes amenés à nous poser des questions. En effet, nos autorités prétendent depuis des années qu'il y a pénurie de logements incroyable à Lausanne. Or, malgré trois téléphones à vos services depuis le 1^{er} novembre 1971, nous n'avons pas vu le moindre candidat.

» Très malheureusement, ce cas n'est pas unique. Depuis le milieu d'août un appartement de trois pièces, cuisine, bain, WC, situé au 1^{er} étage de l'immeuble Bois-de-la-Fontaine 13, à Lausanne, est en location. Son loyer est de fr. 131.— plus finance de chauffage et d'eau chaude, et toutes les personnes qui se sont inscrites chez nous, ont été refusées par votre office. Les locaux sont toujours vacants.

» Pouvons-nous dire honnêtement aux deux locataires intéressés qui commencent à s'énervier singulièrement, qu'il n'y a aucune pénurie à Lausanne, et que chacun est logé ? Vous nous répondrez très probablement que les rares candidats qui se présentent ne correspondent pas au barème en vigueur. Alors, qui mettre dans ces appartements ? »

Sans commentaire !

(PAM)

Note de la rédaction

Faute de place, nous avons dû renvoyer la publication de ce communiqué de presse. Espérons qu'entre-temps un heureux Lausannois aura pu prendre possession d'un logement dont le prix nous laisse rêveur.

CLOTURE DE LA RÉDACTION

Nous rappelons à nos collaborateurs et correspondants que le délai de clôture de la rédaction a été arrêté au

18 du mois précédant celui de la distribution du journal aux abonnés.

Ainsi, pour un article devant paraître dans le numéro de mai, le manuscrit devra être en notre possession le 18 avril au plus tard. Nous devons, au besoin, nous réserver le droit de renvoyer la parution d'une communication à un numéro ultérieur. Les comptes rendus des assemblées de Caisse passent dans l'ordre d'arrivée, au gré de la place disponible.

Notre délai ne peut naturellement pas être comparé à celui des quotidiens, rédacteur et imprimeur étant soumis à d'autres conditions de travail que celles en vigueur auprès des grands journaux.

La rédaction

Plantes forestières ?

Demandez-nous :
volontiers nous vous conseillons



toutes sortes
d'arbres forestiers
de notre
ensemencement
Provenance
renommée et garantie
Plantes robustes
Prix très avantageux

Pépinières

A. Jaeggi, 4565 Recherswil

Tél. 065 4 64 25 - 4 69 17

Fondée en 1910 :
Service de l'économie forestière

Demandez notre prix courant ou visitez nos cultures.

Horaires scolaires

Le stock d'horaires
scolaires permet de donner
suite par retour du courrier
à toutes les commandes.

Prix : 5 centimes la pièce.

Un moyen de réclame
bon marché et qui rappellera
chaque jour aux Raiffei-
senistes en herbe
l'existence de la Caisse
locale.

Indiquer tout simplement sur la carte de
commande :

..... horaires scolaires

Le secrétariat de l'Union

Pensée

Le sens de l'humanité : ne sacrifiez jamais
un être humain au nom d'un but à atteindre.

Albert Schweitzer